

ENCADREMENT DE LA FISCALITÉ FÉMINISTE **VOLUME 2**

Les enjeux et les outils pour l'analyse et le développement des capacités

L'Étude de cas sur l'Ouganda



Sommaire

Liste d'abréviations	4						
Introduction	6						
À propos de l'Encadrement de la fiscalité féministe Vol. 2.	9						
Chapitre 1 : Justice fiscale et égalité des sexes Un bref aperçu	16	1.2. Séances d'atelier	31	2.4. Questions de genre liées à l'impôt sur les sociétés juridiques en Ouganda	55	Chapitre 4 : Égalité des sexes et justice fiscale en Ouganda - Étude de cas	92
1.1. Questions clés en matière d'égalité de genres et de fiscalité	18	1.2.2. Exercice 2 : La fiscalité et le genre dans votre communauté	33	2.5. Les impacts de la TVA et des autres taxes à la consommation liés au genre en Ouganda	57	4.1. Journées d'action mondiales annuelles de la GATJ sur la justice fiscale pour les droits des femmes	95
1.1.1. Flux financiers illicites et évasion fiscale	20	1.2.3. Exercice 3 : Discussion sur les documents présentés en 1.1	34	2.6. Séances d'atelier	62	4.2. Feuille de route pour le plaidoyer de la Tax Justice Alliance Uganda	99
1.1.2. Les soins et la justice fiscale	22	1.2.4. Exercice 4 : Services publics et égalité des sexes		2.6.1. Exercice 5: Qui façonne la politique fiscale de votre pays ?		4.3. L'application	103
1.1.3. Discrimination à l'égard des femmes dans la législation et la politique fiscales	23	Chapitre 2 : Les différents systèmes fiscaux et les impôts	40	2.6.2. Exercice 6 : Différents types de taxes	63	Glossaire	114
1.1.4. La fiscalité de l'économie informelle	24	2.1. Systèmes fiscaux	42	Chapitre 3 : Cadres d'analyse de la justice fiscale fondés sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme	66	Annexe	134
1.1.5. Dimensions de genre de la fiscalité dans le secteur extractif	26	2.1.1. Système d'impôts progressifs		3.1. OPERA Cadre d'analyse des droits de l'homme	68	Questions d'analyse de genre pour le cadre commun de recherche Fair Tax Monitor	
1.1.6. Crise de la dette et austérité	27	2.1.2. Systèmes fiscaux régressifs	43	3.2. Le cadre conceptuel de Caren Grown	81	Ressources	142
1.1.7. L'urgence climatique et son impact sur les femmes	28	2.2. Types de taxes	43	3.3. Le cadre du Fair Tax Monitor	86		
1.1.8. Égalité dans l'accès au travail salarié : les femmes en tant que travailleuses dans les administrations fiscales	29	2.2.1. Impôts directs					
		2.2.2. Impôts indirects	48				
		2.3. Questions de genre liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Ouganda	53				

Liste d'abréviations

AMWA	Akina Mama wa Afrique	CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CEDAW	Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes	FFI	Flux financiers illicites
CESR	Center for Economic and Social Rights	FMI	Fonds monétaire international
IS	Impôt sur le Revenu des Sociétés	STN	Sociétés transnationales
CCR	Cadre commun de recherche	ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ADI	Accords de double imposition	IRP	Impôt sur le revenu des particuliers
FOWODE	Forum pour les femmes en démocratie	SEATINI	Institut d'information et de négociations commerciales d'Afrique australe et orientale
FTM	Fair Tax Monitor	TJNA	Tax Justice Network Africa
GATJ	Alliance Mondiale pour la Justice Fiscale	UCW	Travail de soins non rémunéré
BS	Budgétisation Sexospécifique	UGX	Shillings ougandais
PIB	Produit Interne Brut	URA	Autorité Fiscale de l'Ouganda
BSG	Budgétisation sensible au genre	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
GRD	Ensemble de données sur les recettes publiques	OMC	Organisation mondiale du commerce
TPS	Taxe sur les Produits et Services	YPV	Village de la politique jeunesse
IBP	Partenariat budgétaire international		
ICTD	Centre international pour la fiscalité et le développement		

Introduction

¹ GADN (2022) Lessons for a feminist Covid-19 economic recovery: multi-country perspectives, <https://gadnet-work.org/gadn-resources/covid-economic-recovery>

Nous ne parviendrons pas à l'égalité des genres si nous n'agissons pas en faveur de la justice fiscale et si nous ne nous attaquons pas aux barrières systémiques et structurelles des systèmes fiscaux et économiques pour faire respecter les droits des femmes et mettre en place une économie féministe.

**Caroline Othim,
Global Alliance for Tax Justice (GATJ)**

Tandis que les pays reconstruisent leurs économies, il est important de donner la priorité à des politiques résilientes en faveur des personnes - en particulier celles qui sont marginalisées et vivent dans la pauvreté - et à la planète, de manière à reconnaître les effets disproportionnés que la COVID-19 a eu sur la résilience sociale, économique et environnementale des femmes. Les réponses politiques aux impacts de la COVID-19 et les mesures de redressement prises sont majoritairement financées par la dette, centrées sur les entreprises, privilégiant les profits à la place des personnes et de la planète et ne tenant pas compte de l'égalité des genres. Par exemple, les plans de sauvetage du gouvernement ougandais ont soutenu de grandes entreprises plutôt que les petites entreprises dirigées par des femmes¹. Un système fiscal international déficient continue de permettre l'utilisation de structures et d'entités juridiques opaques pour faciliter les flux financiers illicites (IFF) et les abus fiscaux des élites riches et des sociétés transnationales

(STN), permettant l'extraction et la distribution des richesses et des biens entre les mains de quelques personnes. Cela prive les gouvernements de ressources indispensables au financement de services publics tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et les infrastructures pour faire face aux impacts de la crise déclenchée par la COVID-19, ce qui impacte davantage les femmes. Il est donc plus urgent que jamais que les gouvernements mettent en œuvre des réformes structurelles qui défendent la justice redistributive, notamment des réformes égales et progressives des systèmes fiscaux nationaux et mondiaux. Les élites riches et les grands conglomérats d'entreprises doivent payer leur part d'impôts dans les juridictions où leurs bénéfices sont créés.

Les perspectives féministes à propos de la politique fiscale sont plus importantes que jamais - surtout pendant la récupération de la pandémie COVID-19 - pour garantir que toutes les lois, politiques et pratiques fiscales, individuellement et au niveau des pays, favorisent l'égalité des genres conformément aux garanties des droits de l'homme. Pour que la récupération de l'épidémie COVID-19 soit équitable et juste, il faut un changement transformateur qui rejette la « norme ancienne » en faveur d'une économie centrée sur le bien-être et les soins. Les lois fiscales actuelles, aveugle aux genres, s'ajoutent à une longue histoire de désavantages et d'exploitation des femmes dans les économies monétaires, ainsi qu'à des normes et des structures sociales sexospécifiques. Alors que les pays perdent des millions de dollars à cause de la fraude fiscale, le fardeau mondial des systèmes fiscaux discriminatoires envers les femmes ainsi que des dépenses publiques inadéquates font que les femmes du monde entier soient les plus touchées, car elles continuent de représenter la majorité des personnes à faible

² Ssewanyana, S., Bategeka, L., Guloba, M. and Kiiza, J. (2010). 'Gender equality and taxation in Uganda'. In Caren Grown and Imran Valodia (eds). Taxation and Gender Equity: A comparative analysis of direct and indirect taxes in developing and developed countries. International Development Research Centre (IDRC), Routledge, Taylor & Francis Group [online]. Available at: <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/43684/IDL-43684.pdf>

revenus vivant dans la pauvreté. En raison de l'insuffisance des recettes fiscales publiques, les gouvernements subissent la pression des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui les incitent à s'en remettre aux taux de taxes à la consommation, alors qu'il a été démontré à plusieurs reprises que ces taux sont essentiellement régressifs et qu'ils pénalisent spécialement les personnes à faible revenu, dont la majorité sont des femmes.

Les dispositions fiscales sexospécifiques peuvent être explicitement ou implicitement discriminatoires à l'égard des femmes dans les lois sur les impôts et les dépenses. En Ouganda - le pays utilisé pour illustrer de quelle façon chacune des composantes des systèmes fiscaux affecte les femmes par rapport aux hommes - le langage fiscal statutaire est neutre du point de vue du genre, mais il n'offre pas de règles fiscales substantielles ni d'égalité du système fiscal aux femmes². De plus, en Ouganda, la plupart des impôts sur le revenu sont payés par les hommes car ils représentent une plus grande proportion d'employés dans le secteur formel et ont des revenus plus élevés que les femmes. On a également constaté qu'ils occupent une plus grande proportion d'emplois de haut niveau que les femmes. En général, les taxes sur la consommation et de nombreuses autres taxes forfaitaires, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou les droits d'accises, prélèvent une part plus importante des revenus des femmes. En Ouganda, les taxes sur la consommation ne sont généralement pas payées par les individus, mais par les foyers. Les foyers dirigés par des femmes paient davantage de taxes à la consommation ou d'impôts indirects sur les produits de première nécessité tels que la nourriture, les vêtements et chaussures pour enfants et le carburant, alors que

les foyers dirigés par des hommes dépensent davantage en taxes sur les boissons alcoolisées, le tabac et les cigarettes, les transports, les communications et les vêtements et chaussures pour adultes. Ainsi, la réforme des systèmes de fiscalité indirecte par la détaxation ou l'exonération de produits de première nécessité tels que la nourriture et les vêtements réduirait considérablement la charge fiscale des foyers dirigés par des femmes par rapport à celle des foyers dirigés par des hommes.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'examiner à la fois la façon dont les gouvernements perçoivent les recettes et la façon dont ils allouent les ressources à des priorités budgétaires concurrentes. Les budgets sont un outil puissant pour atteindre les objectifs de développement et peuvent promouvoir l'égalité des genres par le biais de la budgétisation sexospécifique. En Ouganda, le Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE) a fait des progrès considérables dans l'intégration des processus de budgétisation sexospécifique.

À propos de l'Encadrement de la fiscalité féministe Vol. 2.

L'Encadrement de la fiscalité féministe Vol. 2 est destiné aux particuliers, aux organisations de la société civile et aux praticiens travaillant dans le domaine de la justice fiscale et de l'égalité des genres. Il fournit une check-list des questions clés et outils sur l'égalité des genres dans les systèmes fiscaux et budgétaires. Par exemple, que faut-il rechercher pour évaluer si le système fiscal traite les femmes de manière égale en termes de politique fiscale ?

Comme le souligne la publication, l'un des moyens d'y parvenir consiste à examiner la taxation des biens et des services et à comprendre les habitudes de consommation des hommes et des femmes. Ce faisant, il est possible de déterminer si les femmes sont désavantagées par le système fiscal. Cependant, il est important de se concentrer sur le budget global au détriment des postes budgétaires spécifiques tels que la taxation du combustible de cuisson ou des serviettes hygiéniques, qui, dans le contexte des budgets annuels, pèsent lourdement sur les femmes à faibles revenus, mais ne constituent qu'une partie de la charge fiscale globale à laquelle les femmes sont confrontées.

Cette publication se concentre sur l'adoption d'une approche féministe du système fiscal. Elle présente des outils qui permettent d'évaluer les préjugés sexistes du système fiscal actuel et de plaider en faveur d'un cadre fiscal féministe, autrement dit un système fiscal qui respecte les droits de l'homme et permet une égalité réelle entre les genres. Tous les deux volumes illustrent ce à quoi ressemble un cadre fiscal sexospécifique, par le biais des outils d'analyse et examinent l'étude de cas de l'Ouganda.

Chapitre 1 : **Justice fiscale et égalité des sexes** **Un bref aperçu**

Le chapitre 1 démontre pourquoi une analyse féministe des modèles économiques et des systèmes fiscaux est essentielle pour la réalisation des droits de l'homme des femmes. Il fournit un aperçu qui démontre comment les impôts et la politique fiscale ont tendance à désa-

vantager les femmes déjà confrontées à de multiples inégalités croisées. Il explique comment les FFI minent les recettes et les politiques gouvernementales et prouve la nécessité d'une reprise postpandémie féministe centrée sur les soins. Il aborde des questions telles que les soins et la justice fiscale, les systèmes fiscaux régressifs, les femmes dans l'économie informelle, les dimensions sexospécifiques de la justice fiscale dans le secteur des industries extractives, la crise climatique et son impact sur les femmes, et conclut sur l'impact positif des travailleuses de l'Autorité fiscale ougandaise. Il propose des ateliers de groupe qui permettent de développer votre propre stratégie d'analyse et de plaider en faveur de la justice fiscale et de l'égalité des genres.

Chapitre 2 : **Différents systèmes fiscaux et impôts**

Le chapitre 2 décrit brièvement deux systèmes fiscaux - un système de taxation progressive et un système de taxation régressive. Il se sert de l'Ouganda comme étude de cas et présente les différents types d'impôts, en mettant l'accent sur les impôts directs et indirects. Ces taxes sont décrites en détail ainsi que leurs implications sur les différentes populations de femmes et d'hommes. Il comprend une illustration détaillée des taxes sur la TVA en Ouganda et de leurs implications en termes de genre. Deux ateliers de groupe dans ce chapitre vous aident à comprendre la politique fiscale et le système fiscal de votre pays, ainsi que le rôle de la fiscalité dans



la macroéconomie. Les ateliers vous mettent au défi de comprendre les différentes taxes dans votre pays et leurs implications en matière d'inégalité entre les genres.

Chapitre 3 : Cadres d'analyse de la justice fiscale fondés sur l'égalité de genre et les droits de l'homme

Le chapitre 3 présente trois cadres d'analyse fondés sur l'égalité de genre et les droits de l'homme dont vous pouvez tirer des enseignements et les utiliser dans votre pays pour effectuer une analyse de la fiscalité et de la politique fiscale sous le point de vue des droits de l'homme et de l'égalité de genre. Ces analyses vous permettront de comprendre les problèmes liés à la (non) collecte de données désagrégées, de contester et de défendre l'égalité de genre et la justice fiscale dans votre pays. Le premier cadre d'analyse vous permet de surveiller, à l'aide d'OPERA, les droits de l'homme et leurs violations, un outil développé par le Center for Economic and Social Rights (CESR). Le second cadre est le cadre conceptuel de Caren Grown pour la réalisation de la justice fiscale entre les genres. Cette structure a été utilisée dans huit pays pour démontrer l'injustice fiscale et les réformes nécessaires en matière de politique fiscale, en tenant compte du travail des femmes dans les économies formelles et informelles, du travail des soins non rémunéré des femmes et des différences entre les genres en ce qui concerne les dépenses de consomma-

tion, les droits de propriété et la possession d'actifs. Le troisième cadre d'analyse de genre est le Fair Tax Monitor (FTM). Il s'agit d'un outil de recherche et de plaidoyer unique, fondé sur des données factuelles, qui identifie les principaux goulots d'étranglement des systèmes fiscaux et fournit des preuves solides pour le travail de plaidoyer aux niveaux national et international. En utilisant l'exemple de l'Ouganda, avec des questions supplémentaires spécifiques au genre dans le FTM, un rapport nouveau et minutieux FTM (2022) de l'Ouganda est présenté pour démontrer qu'une analyse détaillée de la fiscalité selon le genre est possible par le biais de cette méthodologie.

Chapitre 4 : Égalité de genre et justice fiscale en Ouganda - Étude de cas

L'Ouganda a une longue et riche histoire d'économistes féministes, de groupes de défense des droits des femmes et de groupes féministes, d'organisations de la société civile et de centres de recherche impliqués dans la recherche et la mobilisation pour la justice fiscale. Ces groupes se sont concentrés sur la génération de revenus ainsi que sur les mesures favorisant l'égalité dans le domaine des dépenses, en organisant depuis des décennies une budgétisation sexospécifique. Ce chapitre montre les multiples façons dont la vie des femmes est liée aux impôts et aux services publics et décrit brièvement le travail du FOWODE en Ouganda. Il reprend ensuite l'étude de cas de l'Ouganda, réalisée en 2010 à l'aide du cadre conceptuel de Grown, et juxtapose l'analyse de genre des impôts de l'époque avec la situation actuelle.

Enfin, le volume 2 réitère les demandes et les recommandations du Groupe de travail sur la fiscalité et le genre aux gouvernements et aux institutions multilatérales afin de :

- 1.** Veiller à ce que les politiques fiscales et budgétaires soient conformes au cadre des 5R : reconnaître, réduire, redistribuer, récupérer et rémunérer/récompenser les soins et le travail domestique.
- 2.** Réduire les charges fiscales injustes qui pèsent sur les femmes et adopter une fiscalité progressive, redistributive et égalitaire entre les genres - y compris de nouvelles formes de taxation du capital et de la richesse - combinée à une moindre dépendance aux taxes sur la consommation.
- 3.** Supprimer les préjugés sexistes et la discrimination dans les politiques fiscales afin de s'assurer que les recettes fiscales sont collectées et dépensées de manière à promouvoir l'égalité des genres.
- 4.** Assurer un financement adéquat des services sociaux sensibles à la dimension de genre, qui promeuvent les droits des femmes et réduisent les inégalités, y compris par une budgétisation sexospécifique.
- 5.** Créer un organe intergouvernemental inclusif de l'Organisation des Nations Unies pour la fiscalité mondiale afin de garantir l'égalité des droits fiscaux des États-nations et de mettre fin à toutes les formes d'abus fiscal de la part des sociétés transnationales et des élites riches.



Chapitre 1

³ FEMNET (2017). What Are the Gender Dimensions of IFFs? Strengthening African women's engagement and contribution. <https://femnet.org/wp-content/uploads/2017/07/FEMNET.-Full-Research-paper-on-Gender-Dimensions-of-IFFs-21.7.2017.pdf>

⁴ Illicit financial flows (IFFs) are funds that are illegally or legally but abusively earned, transferred or utilised. These funds typically originate from three sources: commercial tax-related activity; criminal activities, including the drugs trade; and bribery and theft by corrupt government officials. Christian Aid (2019). Trapped in Illicit Finance: How abusive tax and trade practices harm human rights. <https://www.christianaid.org.uk/resources/about-us/trapped-illicit-finance-report>; CBGA India (2020). A Toolkit on Illicit Financial Flows: Module 1 politics of defining illicit financial flows. https://www.cbgaindia.org/wp-content/uploads/2020/02/Module_1_Politics_of_Defining_Illicit_Financial_Flows.pdf

Justice fiscale et égalité des sexes

Un bref aperçu

Si nous voulons réellement atteindre l'autosuffisance en tant que continent, nous devons réduire les flux financiers illicites. C'est la première de plusieurs conversations sur comment faire changer le statut de l'Afrique en tant que continent ayant constamment besoin d'aide à celui de continent capable de soutenir son développement en gérant efficacement ses finances.

Leah Eryenyu, Akina Mama wa Afrika

Les analyses féministes des modèles économiques et des systèmes fiscaux sont essentielles pour garantir des droits de l'homme aux femmes. Les cadres actuels qui régissent la fiscalité nationale et internationale ne prennent pas en considération la dimension de genre et tendent à présenter la fiscalité uniquement sous le point de vue d'un potentiel fonctionnel de collecte de recettes ou à la considérer comme un processus comptable au lieu d'un outil de redistribution. La raison en est que le discours dominant sur la fiscalité est de « taxer pour croître » au lieu de taxer pour la justice sociale et la redistribution, les droits des femmes et l'égalité intersectionnelle entre les genres. La fiscalité est une question féministe car elles³ sont fortement désavantagées dans les sphères politiques, économiques et sociales néolibérales et patriarcales de nos jours. Tandis que les pays perdent des milliards de dollars à cause de la fraude fiscale⁴, la charge globale de la fiscalité régressive et de la réduction des ressources nationales pour les pays du Sud re-

tombe de manière disproportionnée sur les femmes. Elles et leurs enfants représentent une plus grande proportion des personnes vivant dans la pauvreté et elles ont également tendance à être des personnes à faible revenu et à être faibles à détenir des actifs⁵.

Dans l'ensemble, les systèmes fiscaux ont tendance à avoir un impact négatif sur les femmes pauvres, les femmes de la classe ouvrière et les femmes victimes de discriminations croisées. Il s'agit notamment du fait que les femmes gagnent moins dans le travail rémunéré, qu'elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires ou informels et qu'elles ont moins accès à la protection sociale. Les femmes ont une responsabilité inégale et disproportionnée dans les soins non rémunéré et le travail domestique, ce qui signifie qu'elles peuvent avoir besoin d'entrer et de sortir du marché du travail rémunéré en raison de leurs responsabilités en matière des soins. Les femmes sont plus lourdement taxées par le biais de taxes à la consommation telles que la taxe sur les produits et services (TPS), la TVA, les droits d'accise et d'autres taxes de vente qui sont appliquées sans discernement au lieu de taxer la capacité de paiement de chacun, ce qui entraîne une réduction de leur capacité d'achat. Un système fiscal qui dépend des taxes à la consommation pour lever des recettes limite sa propre capacité à atteindre ses objectifs de redistribution⁶.

Dans le monde entier, on se préoccupe que la politique fiscale ne soit biaisée à l'encontre des femmes de la classe ouvrière et des femmes qui ne travaillent pas dans l'économie formelle et qui travaillent principalement dans l'économie des soins non rémunéré. En effet, une telle politique fiscale tend à augmenter l'incidence de l'impôt sur les femmes vivant dans la pauvreté tout en échouant

⁵ UNCTAD (2020). Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa [online]. Available at: https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_en.pdf

⁶ Tax Justice Network Africa (2011). 'Taxation and gender: Why does it matter?' Africa Tax Spotlight, 2011, First quarter, Volume 2. https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_en.pdf

⁷ Barnett, K. and Grown, K. (2004). Gender Impacts of Government Revenue Collection: The case of taxation. <https://gender-financing.unwomen.org/en/resources/g/e/n/gender-impacts-of-government-revenue-collection-the-case-of-taxation>

⁸ ActionAid (2018). Progressive Taxation Briefings. <https://actionaid.org/publications/2018/progressive-taxation-briefings>

à générer de recettes suffisantes pour financer les programmes et services publics nécessaires à l'amélioration de leur vie⁷.

L'une des préoccupations fondamentales de la justice fiscale est de collecter des recettes d'une manière qui ne fasse pas peser le fardeau de l'impôt sur les groupes à faible revenu et les communautés marginalisées, notamment les femmes, afin de ne pas compromettre et mettre en péril la réalisation de leurs droits. L'un des moyens d'y parvenir est la taxation progressive. La taxation progressive implique des taux d'imposition plus élevés pour les personnes qui gagnent ou possèdent plus de richesses, de revenus, de biens et d'autres ressources⁸.

1.1. Questions clés en matière d'égalité de genres et de fiscalité

Cette section du guide présente les principales dimensions socio-économiques et politiques des inégalités entre les genres qui continuent de miner les droits de l'homme des femmes et qu'un cadre fiscal féministe cherche à aborder.

1.1.1. Flux financiers illicites et évasion fiscale

Des recettes qui auraient pu être consacrées aux services publics sont perdues à cause de pratiques fiscales néfastes telles que les flux financiers illicites et l'abus fiscal des transnationales et des élites riches. Le système fiscal international actuel, défectueux, non démocratique et déficient, continue de présenter de faiblesses systémiques qui offrent aux sociétés transnationales et aux élites riches la possibilité d'exploiter des failles pour faciliter les FFI et

les abus fiscaux, permettant ainsi l'extraction et la distribution de richesses et de biens au profit d'une minorité. De plus, les pays du Sud subissent souvent des pressions de la part d'organisations telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, non seulement pour qu'ils se désengagent des programmes, services et biens publics, mais aussi pour qu'ils s'appuient fortement sur les taxes à la consommation afin d'augmenter les recettes nationales. Les taxes à la consommation sont largement régressives et pénalisent davantage les personnes à faible revenu, en particulier les femmes qui vivent dans la pauvreté.

En outre, les diverses mesures gouvernementales visant à réduire les impôts dus par les entreprises enhardissent les élites riches et les transnationales à faire pression pour obtenir des mesures supplémentaires d'allégement fiscal. Cette impunité des entreprises signifie qu'il n'y a pas de responsabilité pour les violations des droits de l'homme, la destruction de l'environnement et les salaires injustes pour les travailleurs. Les gouvernements et les institutions multilatérales doivent mettre en œuvre des réformes structurelles qui défendent la justice redistributive, notamment des réformes progressives des systèmes fiscaux nationaux et mondiaux. Ils doivent travailler à la création de structures de gouvernance économique qui soient véritablement inclusives, démocratiques, transparentes et responsables. C'est une demande importante de l'agenda féministe pour la justice et l'égalité⁹. Les élites riches et les transnationales doivent payer leur part d'impôts dans les juridictions où leurs bénéfices sont créés. Pour en savoir plus sur les IFFs, voir le Vol. 1 de Framing Feminist Taxation : With examples from Uganda (pp.25-29)¹⁰.

⁹ GATJ (2021). Statement by the Global Alliance for Tax Justice. <https://www.globaltaxjustice.org/sites/default/files/EN%20-%20Conference%20statement.pdf>

¹⁰ Ibid.

¹¹ Womankind Worldwide (2019). <https://www.womankind.org.uk/resource/towards-a-just-feminist-economy/>

¹² CESR (2020). <https://www.cesr.org/rights-based-economy-putting-people-and-planet-first/>

1.1.2. Les soins et la justice fiscale

Dans tous les pays, la responsabilité des soins incombe principalement aux femmes et ce déséquilibre s'aggrave en période de crise telle que celle de la pandémie de COVID-19, l'urgence climatique, la guerre et la récession. Par ailleurs, les responsabilités en matière des soins, un nombre important de femmes supportent également la charge financière qui accompagne les responsabilités en matière de reproduction. Par exemple, dans des pays comme l'Ouganda, où les dépenses de santé sont très élevées, cela a inévitablement un impact sur le revenu des femmes. Selon la fiche d'information élaborée par Thinkwell Global en 2021, les dépenses privées en Ouganda étaient estimées à 41,4 % des dépenses de santé actuelles en 2019, dont 95 % étaient des dépenses de fonctionnement engagées par les Ougandais lorsqu'ils cherchaient à se faire soigner. La pandémie a mis en évidence la nécessité de faire évoluer le discours de l'économie des soins, qui a été utilisée comme un moteur de la marchandisation des soins, vers la reconstruction de l'organisation sociale des soins. Le cadre des 5R montre comment cela est possible.

Les cinq R sont les suivants (i) reconnaître la valeur économique du travail des soins et les soins en tant que droit de l'homme; (ii) récompenser le travail décent et offrir une protection sociale ; (iii) réduire la charge du travail des soins non rémunéré qui pèse sur les femmes ; (iv) redistribuer le travail des soins entre les foyers et l'État ; et (v) récupérer la nature publique des services des soins et la responsabilité principale des États dans le financement et la fourniture de services de soins publics universels. Des modèles économiques alternatifs, tels qu'une¹¹ économie féministe juste ou une économie fondée sur les droits¹², réduiraient la charge temporelle du travail

des soins, fourniraient des revenus sûrs (y compris une protection sociale universelle), assureraient la justice fiscale avec des ressources publiques suffisantes pour garantir la santé, l'éducation et la fourniture de soins, et favoriseraient la sécurité des femmes et leur capacité à s'engager dans l'activité politique et la prise de décision¹³.

¹³ Ibid.

1.1.3. Discrimination à l'égard des femmes dans la législation et la politique fiscales

Les systèmes fiscaux régressifs continuent de perpétuer les inégalités socio-économiques, les inégalités entre les races, les castes et les genres, ainsi que les violations des droits de l'homme, et ce sont les personnes vivant dans la pauvreté et marginalisées qui en supportent le poids. Pour comprendre les systèmes fiscaux et leurs liens avec l'aggravation des inégalités, nous devons veiller à ce que les agences fiscales collectent des données désagrégées sur certaines catégories démographiques telles que le genre, l'âge, la classe, la caste, le lieu de résidence et le revenu. Le fardeau global des politiques fiscales régressives résultant de la réduction des ressources intérieures des pays du Sud pèse de manière disproportionnée sur les classes populaires et en particulier sur les femmes du secteur informel et qui ont des salaires bas. La collecte de données désagrégées en fonction du genre, de l'âge et d'autres variables sociales pertinentes pour chaque pays nous donnera une analyse plus riche, nous permettant d'évaluer ces discriminations croisées et les options de réforme politique pour réaliser les droits de l'homme de chacun. Ces données fourniront des preuves empiriques de ce que nous savons déjà : que les femmes et leurs enfants représentent non seulement une plus grande proportion des personnes vivant dans la pauvreté,

¹⁴ GATJ (2018). Issue Brief: Discrimination against women in tax law and policy. https://drive.google.com/drive/folders/1X3Z6swB7u4Ycq1zLw-LAcDZs_zFqMLrft

mais aussi un pourcentage élevé des personnes à faible revenu. Les systèmes fiscaux et les lois dans lesquels la discrimination est présente sont souvent ceux qui concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). La discrimination est également présente dans la façon dont les régimes et les programmes sont conçus pour les femmes et les filles. Ces lois contiennent des préjugés explicites contre les femmes en tant que citoyennes, actrices économiques et contribuables. D'autres qui s'appliquent plus largement sont celles où des préjugés implicites à l'encontre des femmes sont susceptibles de se produire parce qu'elles dépendent des hypothèses et des attitudes dominantes concernant les rôles et les identités des femmes dans la société, et ne tiennent pas compte de la manière dont les revenus sont gagnés et dépensés. Inversement, ces préjugés favorisent les hommes en maintenant une notion fixe du chef de foyer et du principal générateur de revenus comme étant un homme¹⁴.

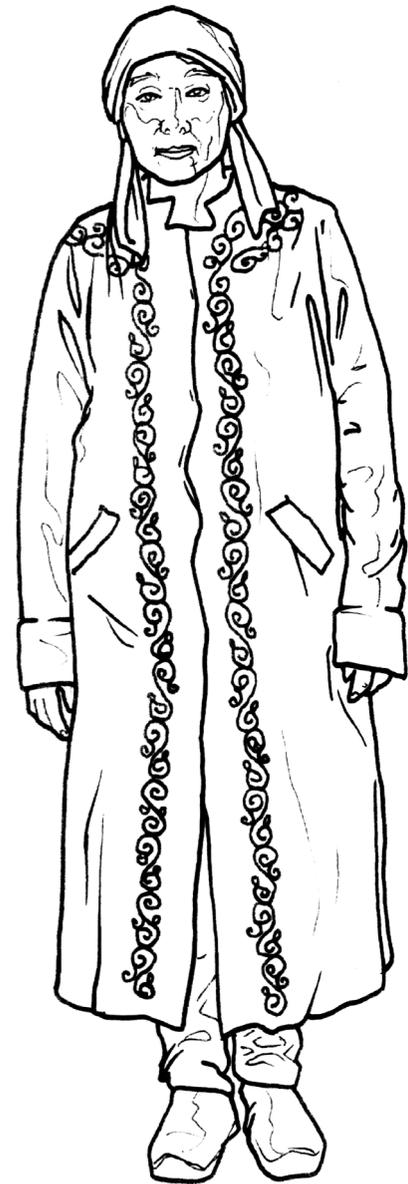
1.1.4. La fiscalité de l'économie informelle

Une autre question politique en suspens est la féminisation du travail dans l'économie informelle. Étant donné que des millions de femmes et de jeunes filles travaillent dans ce secteur en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, il s'agit d'un domaine important pour la réforme de la politique fiscale. Il convient d'explorer cette question de manière approfondie dans le contexte de chaque pays. Le débat sur la taxation du secteur informel est très contesté.

Premièrement, certains affirment qu'en raison de sa taille importante par rapport à l'ensemble de l'économie (en particulier dans les pays en développement), l'économie informelle représente une op-

portunité importante de génération de recettes. Les partisans de ce point de vue affirment qu'un secteur informel en expansion signifie également une base d'imposition étroite (des impôts directs, tels que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés) et un risque accru de faible conformité, puisque les gouvernements sont obligés d'imposer une taxe à une partie moins importante des contribuables. Une grande partie de la population reste apparemment non imposée ou sous imposée et contribue à créer la perception d'une surimposition par ceux de l'économie formelle. Ils affirment de plus que la formalisation du secteur informel à des fins fiscales créerait ou renforcerait les mécanismes de gouvernance et de responsabilité entre l'État et les entreprises et travailleurs formalisés, puisque ces entreprises et travailleurs seraient en mesure d'exiger des services en retour. En outre, la formalisation permettra aux entreprises du secteur informel de rassembler des informations sur les coûts de production et les systèmes comptables de base, ce qui leur permettra d'éviter les erreurs de tarification. Cette approche ne tient pas compte des taxes à la consommation élevées que les entreprises et les travailleurs du secteur informel paient sur leurs faibles marges commerciales, puisqu'ils ne bénéficient pas des allègements fiscaux dont bénéficient les entreprises formelles, ni des frais payés par les travailleurs informels pour accéder aux marchés, etc. En même temps, ces travailleurs ne bénéficient pas des régimes de protection sociale auxquels ils peuvent contribuer à travers de la fiscalité indirecte.

Deuxièmement, les opposants à la taxation du secteur informel affirment qu'il n'y a pas grand intérêt à ce que les gouvernements des pays en développement investissent leurs ressources déjà limitées pour s'attaquer à des secteurs dont le potentiel de revenus est très faible et le coût de collecte est élevé. Les détracteurs



¹⁵ https://www.akinamawaa-frika.org/sdm_downloads/a-feminist-tax-justice-handbook-for-women-in-the-informal-economy/

de la taxation du secteur informel affirment aussi qu'au-delà du faible rendement, la priorité accordée à la taxation du secteur informel risque de détourner l'attention et les ressources rares de la lutte contre les fuites de revenus qui résultent des fraudes et de l'évasion fiscale des grandes entreprises, où les revenus potentiels sont bien plus élevés. De plus, la taxation du secteur informel risque d'avoir un impact négatif sur les petites entreprises et de rendre le système fiscal plus régressif. En définitive, les deux parties ont des arguments valables. Chaque pays doit trouver un équilibre et situer les choix optimaux. Dans le cas de l'Ouganda, l'économie est caractérisée par un secteur informel de taille significative. Pour mieux comprendre ce débat, utilisez le Manuel de justice fiscale féministe pour les femmes de l'économie informelle¹⁵ comme l'un de vos outils.

1.1.5. Dimensions de genre de la fiscalité dans le secteur extractif

La justice fiscale dans le secteur extractif est particulièrement importante étant donné que ce secteur est très complexe. Le secteur a souvent des impacts environnementaux et sociaux négatifs sur les communautés. Il bénéficie d'incitations fiscales généreuses et implique un chevauchement des intérêts publics, actionnaires et personnels. Ces facteurs minent les efforts de mobilisation des ressources nationales qui sont essentiels pour fournir les services sociaux dont ont besoin les femmes et les filles vivant dans les pays du Sud riches en ressources. Les gouvernements doivent veiller à ce que les impôts soient levés et dépensés équitablement et que les revenus, y compris ceux du secteur extractif, bénéficient aux droits des femmes et des filles par le biais de l'invest-

tissement et de la redistribution dans des programmes et des services publics qui traitent des soins non rémunérés, de la santé des femmes (y compris la santé sexuelle et reproductive) et de la violence à l'égard des femmes et des filles¹⁶.

1.1.6. Crise de la dette et austérité

Pour de nombreux pays, les mesures d'austérité et les coupes budgétaires réduisent les ressources disponibles pour les services publics qui devraient être mis en place pour garantir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes¹⁷. Comme l'indique la recherche d'ActionAid intitulée *The Public Versus Austerity*¹⁸, au cours des 40 dernières années, les politiques d'austérité ont entraîné des réductions de la main-d'œuvre du secteur public qui ont miné la capacité des gouvernements à fournir des services publics de qualité. L'une des politiques d'austérité qui a le plus d'impact sur les services publics est l'imposition de contraintes sur la masse salariale du secteur public, ce qui affecte à la fourniture de services publics sexospécifiques. Ces politiques ont deux conséquences directes. Premièrement, elles bloquent le recrutement de nouveaux enseignants, d'infirmières et d'autres travailleurs essentiels, même lorsqu'il y a une grave pénurie de ces travailleurs. Deuxièmement, les limites strictes imposées aux salaires déjà bas des travailleurs de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs publics compromettent le recrutement et la rétention de personnel qualifié. Les femmes jouent un rôle d'amortisseur en période d'austérité en raison de l'augmentation de la charge de travail non rémunérée et elles représentent 70 % de l'ensemble du personnel de santé dans le monde¹⁹. Conscients de la gravité de l'impact de la dette sur leurs vies et leurs pays, un mouvement croissant de diverses

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ ActionAid International (2021). The Public Versus Austerity: Why public sector wage bill constraints must end. <https://actionaid.org/publications/2021/public-versus-austerity-why-public-sector-wage-bill-constraints-must-end>

¹⁹ A Call to End Austerity and Shift to Tax Justice for Women's Rights. <https://www.globaltax-justice.org/en/latest/call-end-austerity-and-shift-tax-justice-women%E2%80%99s-rights>

²⁰ Jubilee Debt Campaign.
<https://jubileedebt.org.uk/>

parties prenantes du Nord et du Sud se mobilise pour contester la dette nationale. Depuis le lancement, en 1996, de la campagne Jubilee Debt (rebaptisée Debt Justice en mai 2022), le mouvement a réussi à éduquer et à mobiliser les gouvernements et les citoyens envers la réduction ou élimination de la dette de nombreuses nations. Pour en savoir plus sur la campagne du Jubilé de la dette, consultez leur site web²⁰.

1.1.7. L'urgence climatique et son impact sur les femmes

Des millions de femmes dans le monde sont confrontées à l'aggravation des effets du changement climatique. Dans les pays en développement, l'impact du changement climatique combiné à celui causé par la pandémie de COVID-19 a été dévastateur en termes de dommages aux infrastructures, de perte de moyens de subsistance, d'augmentation de la violence à l'égard des femmes et d'accroissement des responsabilités en matière de soins. Les conséquences d'un accès insuffisant aux services publics, notamment pour les femmes vivant dans la pauvreté, sont amplifiées en cas de catastrophes et d'urgences sanitaires d'origine climatique. La lutte contre l'inégalité entre les genres en matière de risque, d'exposition et de vulnérabilité aux effets du changement climatique exige des solutions mondiales comprenant le financement correct des services publics, la mobilisation des ressources pour aider à renforcer la résilience des femmes et la réduction des charges fiscales qui minent les capacités des femmes à faire face aux catastrophes naturelles ou aux urgences sanitaires comme la pandémie et à s'en remettre. Il est essentiel de répondre à l'urgence climatique pour une relance verte juste et inclusive pour

les femmes et les filles. Le financement du climat peut catalyser des actions susceptibles d'atténuer ou d'exacerber l'égalité des genres et la pauvreté. Cependant, de nombreux pays en développement ne sont pas en mesure de financer efficacement les actions climatiques ou d'accéder aux financements des institutions financières en raison de leur marge de manœuvre budgétaire limitée, due en grande partie à leur endettement. Les mécanismes qui financent l'action climatique devraient être conçus pour permettre, au lieu d'entraver, les populations marginalisées, les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté à faire face au changement climatique, conformément à l'ODD 13, en prenant des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts. Il existe plusieurs campagnes sur le changement climatique. Vous pouvez savoir plus sur leurs sites web²¹.

²¹ <https://www.thedrum.com/news/2022/02/07/5-the-most-awarded-environmental-campaigns-2021> and <https://www.greenhouse.agency/blog/top-10-climate-action-campaigns-of-2019/>

1.1.8. Égalité dans l'accès au travail salarié : les femmes en tant que travailleuses dans les administrations fiscales

Les féministes ont soulevé la question des droits des femmes à l'emploi salarié, avec l'égalité salariale comme élément clé de la réalisation de l'égalité des droits des femmes. De plus, beaucoup de féministes se sont interrogées sur la différence que les femmes peuvent apporter et apportent à la prise de décision lorsqu'elles sont embauchées en nombre suffisant et à tous les niveaux d'un ministère ou d'un gouvernement.

Les chercheurs Michael Mwendha, Tina Kaidu Barugahara, Mwajumah Nakku Mubiru, Sarah Wasagali Kanaabi et Milly Isingoma Nalukwago ont mené une étude intitulée Why African

Tax Authorities Should Employ More Women : Evidence from the Uganda Revenue Authority. Il n'est pas courant de trouver de telles études. Les résultats de cette recherche sont importants pour le plaidoyer féministe en faveur de la justice de genre, de l'égalité des chances, de l'accès aux ressources et de la prise de décision. Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'étude.

Historiquement, en Afrique et dans le reste du monde, la collecte des impôts a toujours été l'apanage des hommes. La situation est en train de changer. En partie à cause de l'évolution des modes de perception des impôts, les femmes sont de plus en plus nombreuses à entrer dans le métier. En Afrique, les femmes sont encore minoritaires. L'Uganda Revenue Authority (URA) est l'une des rares administrations fiscales nationales d'Afrique qui emploie un grand nombre de femmes depuis de nombreuses années, et où le nombre de femmes et d'hommes employés se rapproche progressivement de la parité. Quel est l'impact de cette situation sur les performances du personnel et la croissance de l'organisation ? Sur la base d'une étude approfondie des dossiers du personnel de l'URA et d'une enquête par sondage auprès de 11 % du personnel, quatre conclusions se dégagent. Premièrement, le seul indicateur disponible des performances du personnel - les notes attribuées aux employés à la suite de leurs évaluations semestrielles régulières - indique que les performances des femmes sont, en moyenne, légèrement supérieures à celles des hommes. Deuxièmement, dans une organisation où les taux de rotation du personnel peuvent

être élevés, les femmes restent en moyenne un peu plus longtemps dans l'organisation que les hommes : 12,3 ans contre 11,6 ans. Troisièmement, le taux de mesures disciplinaires à l'encontre des hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Quatrièmement, les femmes comme les hommes sont généralement détendus et satisfaits de travailler dans un environnement mixte - même si les hommes s'inquiètent un peu du fait qu'ils sont particulièrement susceptibles d'être envoyés en mission dans des régions plus éloignées du pays. Ces résultats suggèrent que le recrutement à grande échelle de femmes dans l'administration fiscale améliore probablement les performances organisationnelles²².

²² Mwondha, M. et al. (2018). Why African Tax Authorities Should Employ More Women: Evidence from the Uganda Revenue Authority. <https://www.ictd.ac/publication/why-african-tax-authorities-should-employ-more-women-evidence-from-the-uganda-revenue-authority/>

1.2. Séances d'atelier

Cette section propose quelques exercices pour faciliter les discussions de groupe sur l'égalité de genre et la justice fiscale. Les exercices partent de votre propre expérience en tant que femmes, hommes et personnes de genre différent dans vos groupes ou organisations de la société civile. Adaptez-les à vos besoins et à vos groupes d'intérêt.

1.2.1. Exercice 1 : Vous et les participants à l'atelier

1. Partagez les informations ci-dessus avec votre groupe. Demandez-leur de les lire à l'avance ou demandez à l'un d'entre eux de les présenter au groupe. Dirigez une discussion avec votre groupe à l'aide des questions suivantes. Notez les réponses pour



référence ultérieure. Peut-être vous pouvez utiliser les enseignements tirés de cette expérience pour une campagne de plaidoyer en faveur de l'égalité des genres et de la justice fiscale.

2. Si vous êtes un grand groupe, vous pouvez faire cet exercice en petits groupes, afin que chacun ait l'occasion de participer. Encouragez chaque groupe à rédiger ses réponses et à les présenter à l'ensemble du groupe pour en discuter.



Questions de discussion

- *Payez-vous des impôts ?*
- *Quels sont les impôts que vous payez ?*
- *Avez-vous pensé aux impôts indirects tels que la TVA ou les taxes de vente ?*
- *Comprenez-vous les impôts que vous payez ?*
- *Pensez-vous que vous en payez trop ou trop peu ?*
- *Qu'advient-il des impôts que vous payez ? Comment sont-ils utilisés ? Bénéficiez-vous de cette utilisation ?*
- *Quel est le rôle du gouvernement national et/ou local dans vos impôts ?*
- *Pouvez-vous imaginer une manière plus équitable de collecter les impôts ?*
- *Quels produits ou revenus devraient être exonérés d'impôts ?*

1.2.2. Exercice 2 : La fiscalité et le genre dans votre communauté

Réalisez cet exercice avec un groupe de personnes avec lesquelles vous travaillez, par exemple, des commerçantes, des étudiants, des enseignants, des infirmiers, des conseillers élus, une coalition de groupes de femmes etc. Vous pouvez discuter des questions ci-dessous au sein d'un grand groupe ou vous diviser en petits groupes pour permettre à davantage de membres de participer. Documentez vos réponses.



Questions de discussion

- *Que pensent les membres de votre groupe des taxes ? (Vous pouvez différencier leurs réponses selon le genre, le statut socio-économique etc. et vérifier si elles font référence à la perception des taxes et aux dépenses fiscales).*
- *Connaissez-vous les préoccupations fiscales des femmes avec lesquelles vous travaillez ?*
- *Ont-elles déjà parlé de leurs préoccupations en matière de fiscalité ?*
- *Quelles sont leurs préoccupations ?*
- *Avez-vous entendu des hommes parler de la fiscalité ? Si oui, que disent-ils à propos de leurs impôts et que font-ils ?*
- *A partir de votre connaissance de ces femmes et de ces hommes et de vos discussions avec eux, pouvez-vous esquisser les similitudes et les différences de points de vue des femmes et des hommes sur différents impôts ?*
- *Qu'est-ce qui vous frappe dans leurs réponses ?*

- D'après votre participation aux exercices ci-dessus, quelle est, à votre avis, la compréhension qu'ont les membres de votre groupe de la fiscalité et des systèmes fiscaux dans votre pays ?

1.2.3. Exercice 3 : Discussion sur les documents présentés en 1.1

À l'aide des informations ci-dessus, présentez et discutez avec vos collègues les questions clés de l'égalité des genres et de la fiscalité. Chacun d'entre vous peut choisir un des sujets et en discuter avec le grand groupe. N'hésitez pas à ajouter des informations supplémentaires en fonction de votre contexte spécifique. Documentez les réponses du groupe.



Questions de discussion

- *Que pensez-vous des questions de justice fiscale pour les droits des femmes ?*
- *Les questions d'égalité ou d'inégalité entre les genres en matière de fiscalité abordées ici sont-elles pertinentes pour vous ? Si oui, lesquelles ?*
- *Expliquez pourquoi une approche féministe est nécessaire pour comprendre les systèmes fiscaux.*
- *Quelqu'un a-t-il connaissance de travaux menés sur ces sujets dans son pays, sa région ou au niveau mondial ? Veuillez préciser.*

1.2.4. Exercice 4 : Services publics et égalité des sexes

Cette session se compose de deux outils : la carte du corps fiscal

et la matrice des effets. Ces exercices vous permettront de vérifier les impacts de services publics inadéquats sur les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes de genre différent. Lors de la réalisation de cette activité, pensez également à d'autres implications intersectionnelles du service public en fonction de l'âge, de la caste, du lieu etc. selon votre contexte.

Objectifs de la session

1. Discuter des effets de l'absence ou de la mauvaise qualité d'un service public.
2. Explorer comment les hommes et les femmes peuvent vivre ces problèmes différemment.

Résultats d'apprentissage

- Reconnaître que les femmes et les filles sont davantage affectées que les hommes et les garçons lorsque les services publics sont indisponibles, inadéquats ou ne tiennent pas compte du genre.
- Comprendre l'importance d'agir en faveur des femmes et des filles pour atténuer les difficultés.

Outil 1 : Carte du corps fiscal

Description

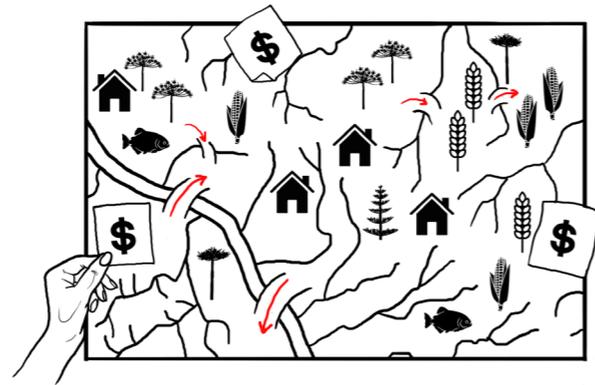
Un croquis du corps humain est utilisé comme guide pour solliciter les réponses des participants sur les effets d'un phénomène sur

²³ This is a map of social services available in a geographical area. Participants use the map to analyse and assess public services available in the area and to determine the critical public services missing in their area.

différents groupes, y compris selon le genre. Ici, la carte du corps est utilisée pour examiner les effets de l'absence de service public sur les droits des personnes, en particulier les femmes et les filles.

Étapes

- Trouvez un espace sûr pour faire l'exercice de la carte du corps en petits groupes, par exemple, divisés par genre ou par âge.
- Dessinez le contour d'une personne sur le sol ou sur une grande feuille de papier. Vous pouvez demander à l'un des participants de se porter volontaire pour s'allonger par terre pour qu'on dessine autour de lui. Vous pouvez également dessiner le corps à main levée.
- Vous pouvez revoir **l'outil de la carte des services publics**²³ avec les participants. Demandez-leur maintenant : Comment le manque de services publics affectent votre corps et votre santé ?.



- Donnez aux participants des cartes/post-it à coller sur la partie du corps où l'effet est ressenti.
- Au cours de la discussion, l'animateur peut faire le lien entre le manque de services publics et le travail des soins non rémunéré

et la manière dont cela affecte souvent de manière disproportionnée le temps et le corps des femmes. Par exemple, si la population locale n'est pas en mesure de payer les services d'eau ou ne dispose pas d'un point d'eau local, cela peut obliger les femmes et les filles à se déplacer loin pour aller chercher de l'eau, alourdissant ainsi leur corps et affectant le temps et les options de mobilité pour leur droit à un travail rémunéré. Un autre exemple pourrait être la proximité d'une école primaire gratuite et la qualité des installations sanitaires qui s'y trouvent pour la scolarisation et l'assiduité des filles.

- Discutez maintenant : De quelle façon le manque de services publics affecte la violence sexiste ? Montrez-le à nouveau sur la carte avec des cartes/post-it. Vous pouvez utiliser une autre couleur. Vous pouvez utiliser la technique de la question « De quelle façon » pour encourager les participants à réfléchir à la manière dont les institutions publiques pourraient réduire la violence envers les femmes et les filles, comme la police, les juges, l'éclairage, des transports plus sûrs.

- Discutez-en : « Qui est chargé d'obtenir les produits de base à la maison tels que le savon, la nourriture, les besoins des bébés et l'eau ? » « Comment une taxe élevée sur la TVA sur ces produits affectent les femmes ? ». Montrez-le à nouveau sur la carte avec des cartes/post-it. Vous pouvez utiliser une autre couleur.

- Enfin, dessinez **un plan d'action**²⁴ - comment amélioreriez-vous la situation des femmes dans votre contexte par le biais de la fiscalité et des services publics ? L'image d'un pont sur une rivière est utilisée pour montrer les étapes franchies entre le passé et la situation actuelle ou future. L'image aide à évaluer à la fois les étapes nécessaires pour réaliser le changement (le pont) et le changement

²⁴ There are many possible approaches to action planning. You can find ideas for methods at www.reflectionaction.org

lui-même (la différence entre l'ancienne et la nouvelle situation).



Étapes du processus d'élaboration d'un plan d'action :

- Sur un grand tableau de papier, dessinez une rivière sur laquelle se trouve un pont. La rive gauche de la rivière représente la situation « avant », les planches du pont représentent le « plan d'action » ou les mesures prises, et la rive droite de la rivière représente la situation « après ».
- Dirigez une discussion sur ce qui doit être fait et les mesures à prendre pour réaliser le changement.
- Demandez ensuite aux participants de dessiner / écrire les mesures qu'ils souhaitent prendre (en action sur une planche du pont).
- Demandez aux participants de dessiner/écrire la situation actuelle (la rive gauche de la rivière).
- Demandez aux participants de dessiner/écrire le changement qu'ils veulent réaliser (la rive droite de la rivière).

Outil 2 : Matrice des effets

Description

Il s'agit d'une matrice à deux colonnes qui est utilisée pour rassembler les effets de l'absence d'un service social particulier dans une communauté. Elle fournit un contraste immédiat et visuel des effets liés au genre. Ce contraste est censé susciter et stimuler l'action pour remédier aux différences entre les genres en matière de services publics inadéquats.

Étapes

- Le facilitateur dessine la matrice sur une grande feuille, en laissant de côté la rangée du bas.
- L'animateur affiche la matrice et dit aux participants qu'ils vont jouer à un jeu de femmes contre des hommes.
- L'animateur divise les participants en deux groupes : un groupe de femmes et un groupe d'hommes.
- Le facilitateur donne à chaque groupe le temps de discuter et d'identifier le plus grand nombre possible d'effets (sanitaires, économiques, sociaux, émotionnels et physiques) de l'absence d'un service social particulier (eau, centre commercial, électricité, école etc.) sur eux en tant que femmes ou hommes.
- De retour en plénière, le facilitateur place la matrice entre les groupes pour jouer le jeu.
- L'animateur fait en sorte que chaque groupe présente alternativement point par point les effets identifiés au fur et à mesure que l'animateur les inscrit sur la matrice. Chaque groupe peut contester le point de l'autre groupe s'il s'avère qu'il n'est pas vrai. Les participants désignent un juge qui annule ou maintient l'objection en fonction des arguments.
- À la fin du jeu, le groupe ayant obtenu le plus grand nombre de points acceptés « gagne » le jeu.
- L'animateur demande aux participants s'ils souhaitent prendre des mesures pour atténuer les effets sur le groupe « gagnant ». Si oui, discutez-en et documentez les points d'action.

EFFECTS MATRIX	
WOMEN & GIRLS	MEN & BOYS
1.	1.
2.	2.
3.	3.
ETC	ETC



Chapitre 2

²⁵ UN Women (2018). Gender, Taxation and Equality In Developing Countries: Issues and policy recommendations. <https://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/geder-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>

²⁶ Action Aid (2018). https://actionaid.org/sites/default/files/progressive_taxation_introduction.pdf

Les différents systèmes fiscaux et les impôts

Les gouvernements sont limités dans leurs ressources parce qu'ils tolèrent une fraude et une évasion fiscales généralisées. Consciemment ou non, ils ont permis à des entreprises et à des particuliers riches d'échapper au paiement de leur juste part d'impôts - parfois illégalement, mais très souvent en toute légalité.

Jayati Ghosh, économiste féministe

2.1. Systèmes fiscaux

En général, les systèmes fiscaux peuvent être de deux type : progressifs ou régressifs, ce qui inclut les impôts à taux fixes.

2.1.1. Système d'impôts progressifs

Les impôts progressifs et les systèmes fiscaux transfèrent les ressources économiques des revenus les plus élevés vers les revenus les plus faibles²⁵. Les systèmes d'imposition progressifs impliquent des taux d'imposition plus élevés pour ceux qui ont des revenus plus élevés ou plus de richesse et d'actifs, de sorte que ceux qui gagnent ou possèdent plus sont imposés à un taux plus élevé. Un impôt progressif impose un pourcentage d'imposition plus élevé sur les niveaux de revenus supérieurs, car les personnes à hauts revenus peuvent se permettre de payer davantage. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRP) basé sur des barèmes gradués où le taux d'imposition augmentent en fonction du niveau de revenu est un exemple de progres-

sivité²⁶. Les impôts peuvent devenir plus progressifs en utilisant des seuils bien conçus pour déterminer qui a assez d'argent pour payer un impôt déterminé et des exemptions, et le système dans son ensemble peut être progressif lorsque différents taux sont appliqués aux différents impôts²⁷.

2.1.2. Systèmes fiscaux régressifs

Les impôts et systèmes fiscaux régressifs transfèrent les ressources économiques des personnes à faibles et/ou moyens revenus vers les personnes à revenus plus élevés. La répartition régressive des impôts signifie que les personnes ayant les revenus les plus faibles - celles qui ont le moins de moyens de payer des impôts - sont demandées de contribuer proportionnellement plus de leurs revenus aux recettes publiques que les personnes ayant une plus grande facilité à payer des impôts²⁸. Un système fiscal régressif prélève le même pourcentage sur les produits ou les biens achetés, quel que soit le revenu de l'acheteur. Cela signifie que les pauvres paient une plus grande proportion de leurs ressources disponibles que les riches. Les taxes à la consommation qui se servent d'un taux fixe sont un bon exemple de taxes régressives²⁹.

2.2. Types de taxes

Un impôt est un transfert obligatoire d'argent des particuliers et des entreprises vers le gouvernement³⁰. Les impôts sont généralement divisés en impôts sur ce que vous gagnez (revenu), sur ce que vous achetez (consommation) et sur ce que vous possédez (richesse). Du point de vue de la justice économique et des droits

²⁷ Christian Aid & SOMO (2011). Tax Justice Advocacy: A toolkit for civil society. <https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2016-03/tax-justice-advocacy-toolkit-jan-2011.pdf>

²⁸ UN Women (2018). Gender, Taxation and Equality In Developing Countries: Issues and policy recommendations. <https://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/geder-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>

²⁹ Action Aid (2018). Progressive Taxation Briefings. https://actionaid.org/sites/default/files/progressive_taxation_introduction.pdf

³⁰ International Budget Partnership (2006). A Guide to Tax Work for NGOs.

³¹ Christian Aid & SOMO (2011). Tax Justice Advocacy: A toolkit for civil society. <https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2016-03/tax-justice-advocacy-toolkit-jan-2011.pdf>

de l'homme, les impôts sont essentiels pour quatre raisons, que l'on peut résumer par les quatre « R » : (1) Recettes : financement des services dont les citoyens ont besoin, (2) Redistribution : lutte contre la pauvreté et les inégalités, (3) Représentation : responsabilisation des gouvernements vis-à-vis des citoyens et reconquête de l'espace politique, (4) Re-tarifcation : limitation des « mauvais » services publics ; encouragement des « bons » services publics³¹. Pour plus d'informations, consultez le 1er Vol. de Framing Feminist Taxation : Avec des exemples de l'Ouganda.

Il existe deux catégories d'impôts. Regardez le tableau ci-dessous pour plus d'informations :

2.2.1. Impôts directs

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRP) est prélevé sur le revenu des personnes physiques. Il est payé par les particuliers résidents et non-résidents. Les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques peuvent être fixes ou progressifs, ce qui signifie que le taux d'imposition augmente en fonction du revenu imposable, selon le système Pay As You Earn (PAYE).

L'impôt sur les sociétés (IS) est un impôt direct prélevé sur les bénéfices d'une société juridique. L'IS est applicable aux bénéfices réalisés par les sociétés considérées comme des entités juridiques distinctes des personnes physiques qui les possèdent et sont traitées de la même manière que les personnes physiques : elles peuvent contracter des dettes, intenter des procès et être poursuivies. Les actionnaires peuvent limiter leurs responsabilités en matière de dettes ou de poursuites judiciaires et, surtout,

ils sont tenus de payer des impôts sur les bénéfices qu'ils réalisent en soustrayant le coût des dépenses admissibles engagées par la société. L'impôt sur les sociétés est principalement prélevé au niveau national, mais il a également des implications internationales. Actuellement, la plupart des pays traitent chaque entreprise comme une entité distincte à des fins fiscales, même si elle fait partie d'un groupe transnational. En raison de la mondialisation, de la facilité accrue de circulation des biens et des services et de la mobilité des capitaux, les sociétés transnationales ont pu établir des filiales dans de nombreux pays différents et effectuer des transactions commerciales transfrontalières.

Pour éviter la double imposition des mêmes bénéfices dans différents pays, les gouvernements ont réagi par des politiques bilatérales ou multilatérales visant à répartir l'imposition de ces bénéfices entre eux. Cependant, les sociétés multinationales peuvent tirer parti de ces systèmes complexes et souvent incompatibles, en utilisant différentes techniques pour déplacer les bénéfices imposables vers des pays qui offrent des taux d'imposition des sociétés plus faibles, ce qui donne lieu à une évasion fiscale et à une concurrence fiscale entre les pays.

Pour cette raison, la coopération entre les gouvernements est devenue de plus en plus nécessaire. Récemment, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un modèle de règle du Pilier Deux pour la mise en œuvre nationale du taux mondial d'imposition des sociétés de 15 %³². Les organisations de la société civile (OSC) continuent de faire pression pour empêcher que l'accord fiscal ne devienne un accord multilatéral contraignant. Elles soutiennent que la solution

³² <https://www.oecd.org/tax/beps/oecd-releases-pillar-two-model-rules-for-domestic-implementation-of-15-percent-global-minimum-tax.htm>

réside plutôt dans une convention fiscale des Organisations de Nations Unies, négociée conjointement par tous les pays.

Les impôts fonciers peuvent prendre de nombreuses formes différentes. Ils sont généralement basés sur la valeur marchande, la taille ou l'emplacement des terrains et/ou des bâtiments et peuvent s'appliquer aux propriétés résidentielles (qu'elles appartiennent à un particulier ou à une société) ou commerciales. Les impôts fonciers peuvent également désigner les droits de timbre et autres taxes payés lors de l'achat d'un bien immobilier, ainsi que les impôts sur les plus-values et autres frais et taxes liés à la vente d'un bien. Alors que les droits de timbre et les taxes sur les plus-values sont généralement payés au gouvernement central, les taxes foncières sont généralement gérées par les autorités locales. Dans les pays africains francophones, les impôts fonciers sont généralement perçus par le gouvernement central.

Les impôts sur la fortune peuvent être imposés sur la détention de la richesse, le transfert de la richesse ou l'appréciation de la richesse. Ils taxent les actifs d'une personne et peuvent inclure un impôt sur l'argent liquide, les dépôts bancaires, les actions, les voitures personnelles, la valeur estimée des biens immobiliers et les régimes de retraite. Généralement les impôts sur le transfert de richesse font référence aux droits de succession, impôts fonciers et impôts sur les dons ou cadeaux. Les impôts sur l'appréciation de la richesse prennent généralement la forme d'impôts sur les gains en capital. Les impôts sur la fortune peuvent réduire les inégalités tout en générant des recettes, mais les pays ont souvent eu du mal à concevoir et à administrer des impôts sur la fortune viables et politiquement acceptables. De plus, on constate que,

dans de nombreux pays du Sud, la richesse accumulée n'est pas imposée au lieu du revenu.

Impôt sur les bénéfices excédentaires

Un impôt sur les bénéfices excédentaires est un impôt supplémentaire imposé sur les bénéfices ou les revenus des entreprises au-dessus d'un certain taux. Les impôts sur les bénéfices excédentaires peuvent être temporaires ou permanents et sont généralement destinés à compenser les inégalités de revenus, notamment celles dues aux bénéfices exceptionnels.

Aux États-Unis, des impôts sur les bénéfices excédentaires ont été imposés à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral pendant des périodes de guerre et d'autres crises. Pendant la crise du COVID-19, les défenseurs de la justice fiscale ont proposé un impôt sur les bénéfices excédentaires, en particulier pour l'élite riche qui a eu des bénéfices astronomiques.

L'impôt sur les gains en capital (CGT) est une taxe sur l'augmentation de la valeur d'un actif lors de sa vente. Il s'agit par exemple de la vente de terrains, de bâtiments, d'actions et de parts sociales, ou d'objets de valeur tels que des tableaux ou des yachts. Pour le calcul de l'impôt, ce qui compte, c'est l'augmentation de la valeur de l'actif (moins certaines dépenses déductibles). En Ouganda, les plus-values sont imposées au taux normal de l'impôt sur les sociétés, soit 30 %. Dans le cas d'un fonds de capital-risque, une plus-value ne sera pas comptabilisée si le fonds est enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers de l'Ouganda et réinvestit 50 % du produit de son investissement au cours de

l'année de revenu. Un non-résident (autre qu'un particulier) qui devient une personne résidente sera réputé avoir acquis tous les actifs au moment où il devient résident.

Les taxes municipales et les frais d'utilisation sont des taxes qui sont imposées sur une grande variété de services fournis par les gouvernements municipaux et leurs services publics ou entreprises de services municipaux. Les gouvernements locaux génèrent également des revenus par le biais de droits de licence.

2.2.2. Impôts indirects

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect prélevé sur la valeur ajoutée par les producteurs, les fournisseurs et les prestataires de services à chaque point de la chaîne d'approvisionnement. Son coût est généralement répercuté sur le consommateur. Certains pays utilisent une taxe sur les biens et services (TPS). Les produits de consommation courante, tels que les aliments de base ou le carburant domestique, peuvent être exemptés de TVA, ce qui signifie que la taxe n'est pas du tout due, ou qu'elle est détaxée, ce qui signifie que la TVA est facturée à 0 % pour alléger la charge fiscale des pauvres. Dans certains pays, les produits de base utilisés par les hommes appartiennent à cette catégorie, mais pas les produits (comme les produits d'hygiène menstruelle) utilisés par les personnes qui ont leurs règles.

La TVA est généralement considérée comme régressive, ce qui signifie que les personnes les plus pauvres paient une plus grande proportion de leurs revenus en impôts. Cela s'explique par le fait que les pauvres dépensent généralement une plus grande part-

ie de leurs revenus que les riches. Étant donné que les femmes représentent une part plus importante des pauvres que les hommes, on craint que les taxes à la consommation comme la TVA frappent les femmes de manière disproportionnée. Toutefois, la TVA/TPS sur les produits de luxe imposée sur certains articles peut être utile et progressive.

Les droits d'accises (parfois aussi appelés taxes sur les péchés) sont des taxes prélevées sur des produits spécifiques tels que l'alcool, le tabac, le carburant et les produits de luxe, ainsi que sur des activités telles que les jeux. Les droits d'accises sont également prélevés sur les produits de luxe tels que les parfums, les bijoux, les intrants pour voitures, avions et hélicoptères, les marques haut de gamme et les fournitures pour services haut de gamme. Les taxes sur les carburants sont le plus souvent appliquées aux carburants utilisés pour le transport, tels que l'essence et le diesel. Comme elles augmentent le coût du transport des marchandises, elles affectent l'ensemble de l'économie. Les carburants utilisés pour le chauffage et l'éclairage domestiques (tels que le kérosène), essentiels pour de nombreux foyers à faibles revenus, sont souvent taxés à des taux inférieurs ou exonérés. Les carburants destinés aux véhicules agricoles ou industriels, ainsi qu'à la production d'électricité, sont également généralement taxés à des taux inférieurs.

Imposition du secteur informel - les travailleurs et les entreprises informels ne paient pas l'impôt sur le revenu de la même manière que les entreprises formelles. Les entreprises informelles ne paient pas non plus de TVA au gouvernement car elles ne sont pas enregistrées auprès de ce dernier. Mais elles paient la

³³ En Ouganda, les recherches ont montré que les taux d'imposition présumés ne diffèrent pas d'un secteur économique à l'autre puisqu'ils sont les mêmes, y compris pour les secteurs majoritairement composés de travailleuses, par exemple, des secteurs de services comme la coiffure. La situation est encore pire pour les femmes qui ne tiennent pas de registres pour leurs petites entreprises (principalement en raison de l'analphabétisme) car l'impôt présumé qui leur est appliqué est simplement estimé, sans tenir compte de leur chiffre d'affaires.

³⁴ L'imposition par présomption implique l'utilisation de moyens indirects pour déterminer l'obligation fiscale, qui diffèrent des règles habituelles basées sur la comptabilité du contribuable. Le terme "présomptif" est utilisé pour indiquer qu'il existe une présomption légale que le revenu du contribuable n'est pas inférieur au montant résultant de l'application de la méthode indirecte.

TVA sur les intrants qu'elles achètent, sans possibilité de remboursement (qui n'est disponible que pour les entreprises enregistrées à la TVA). Elles sont imposées par le biais de nombreux types de frais, de charges, de coûts de licence³³ et de taxes présumées³⁴ (basées sur le chiffre d'affaires). Souvent, ces taxes et redevances ne prennent pas en considération les unes des autres et se chevauchent, ce qui fait que le contribuable est taxé plusieurs fois. Ils ont tendance à se fonder sur des estimations très générales et sont généralement forfaitaires (par exemple, les taxes de marché et les frais prélevés sur les exposants du marché), ce qui produit généralement des résultats régressifs. Étant donné qu'une plus grande proportion de femmes par rapport aux hommes travaillent dans le secteur informel, les taxes sur le secteur informel frappent davantage les femmes que les hommes.

Les taxes commerciales sont prélevées sur la valeur des droits d'importation et d'exportation. Les importations peuvent également générer des montants importants de TVA, bien que la TVA à l'importation soit généralement considérée comme une taxe intérieure plutôt qu'une taxe commerciale. Les taxes commerciales sont également connues sous le nom de tarifs.

Les taxes sur le carbone sont un type de taxe environnementale visant à encourager la réduction des émissions de carbone. Il n'existe actuellement aucune définition uniforme de ce qui constitue une taxe environnementale, bien qu'elle soit généralement identifiée comme toute taxe associée à des articles ou des biens environnementaux.

La taxe sur les services numériques s'applique aux activités commerciales numériques, y compris les marques exclusivement numériques, qui traitent des marchandises virtuelles, et les services que les acteurs traditionnels du marché utilisent tout en transformant leurs activités grâce aux technologies numériques. Les entreprises de médias sociaux, les plateformes collaboratives et les fournisseurs de contenu en ligne en sont quelques exemples³⁵. Les biens numériques comprennent les logiciels téléchargés, les applications de sites web et les actifs numériques. Bien qu'il n'existe pas encore de solutions internationales, les différents pays ont élaboré leurs propres politiques fiscales en matière de numérique, par exemple, celles imposées par la France, le Canada, l'Inde, le Kenya, le Zimbabwe etc.

³⁵ <https://payspacemagazine.com/tech/digital-tax-explained/>

Source: Adapted from Action Aid. (2018). Progressive Taxation Briefings. https://actionaid.org/sites/default/files/progressive_taxation_introduction.pdf



Questions de genre liées à l'imposition en Ouganda

Cette section se concentre sur trois domaines, les questions de genre de la politique fiscale dans : i) l'impôt sur le revenu des personnes physiques ii) l'impôt sur les sociétés et iii) les taxes à la consommation en Ouganda. La politique fiscale a un impact sur les femmes en ce qui concerne la manière dont les impôts sont perçus et leur montant. La manière peut avoir un impact sur les femmes en les faisant contribuer davantage que les hommes, par rapport à leur revenu (par exemple, par le biais de taxes forfaitaires ou régressives comme la TVA) ; mettre en danger leurs moyens de subsistance en exigeant des contributions de la part des femmes à très faible revenu (par exemple, la TVA ou la taxation du secteur informel) ; façonner leur rôle dans l'économie ou la société. Il faut donc plaider pour que le système fiscal global soit plus progressif et éliminer tout préjugé sexiste explicite ou implicite. Le « combien » a un impact sur la quantité d'argent disponible dans le budget public pour les services publics sensibles au genre dont les femmes dépendent plus que les hommes. Bien sûr, le lien entre les recettes perçues et les dépenses n'est pas automatique - il faut aussi une budgétisation appropriée et sensible au genre. Ainsi, il faut plaider pour le montant des recettes collectées, donc par exemple les recettes perdues en raison de la fraude et de l'évasion fiscales des entreprises, ainsi que d'autres sources potentielles progressives de recettes fiscales telles que l'impôt foncier ou les taxes commerciales.

2.3. Questions de genre liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Ouganda

De nombreuses caractéristiques des lois existantes sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont des effets négatifs sur les femmes et les personnes à faible revenu, mais favorisent les personnes à revenu élevé. Cela nuit à la redistribution des revenus inégaux, qui est l'un des principaux objectifs des systèmes d'IRP équitables. En Ouganda, l'IRP ne respecte pas pleinement le principe de répartition de la charge fiscale entre les³⁶ personnes à faibles revenus en fonction de leur capacité à payer. Le système ne prévoit qu'un allègement fiscal partiel pour les frais de subsistance de base minimums, ce qui est disproportionnellement plus coûteux pour les femmes car elles ont des revenus moyens inférieurs par rapport aux hommes. Deuxièmement, l'Ouganda lie l'éligibilité aux programmes de sécurité des revenus (tels que les allocations de chômage, l'aide aux handicapés, les revenus de pension, l'accès aux services de santé élargis) et aux programmes de sécurité sociale au revenu d'emploi. Étant donné que moins de femmes que d'hommes ont un emploi et que les femmes qui travaillent ont des revenus moyens inférieurs par rapport aux hommes, les femmes bénéficient généralement moins de ces programmes liés. Le tableau 1 ci-dessous présente les taux de rémunération en fonction du revenu en Ouganda.

³⁶ UN Women. (2018). Gender, Taxation and Equality in Developing Countries: Issues and policy recommendations. <https://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/geder-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>

⁴¹ Ibid.

Tableau 1 :
Taux de rémunération par répartition (Pay As You Earn) en vigueur en Ouganda à partir du 1er juillet 2012

Revenu mensuel imposable en UGX	Taux d'imposition du résident (%)
Jusqu'à 235,000	Néant
235,001 – 335,000	10
335,001 – 410,000	20
410,001 – 10,000,000	30
Plus de 10,000,000	40

Source: https://www.gtuganda.co.ug/globalassets/markets/uga/media/doing_business_in_uganda_taxation.pdf



2.4. Questions de genre liées à l'impôt sur les sociétés juridiques en Ouganda

Un taux d'imposition standard de 30 % sur le revenu est imposé aux sociétés juridiques³⁷. Il s'applique à la fois aux sociétés juridiques résidentes et non résidentes. Une société juridique est résidente en Ouganda si elle est constituée ou formée en vertu du droit ougandais et si la gestion et le contrôle de ses affaires sont exercés en Ouganda ou si la plupart de ses opérations sont réalisées dans le pays au cours de l'année d'imposition. Les résidents sont imposés sur leurs revenus mondiaux tandis que les non-résidents ne sont imposés que sur les revenus provenant de l'Ouganda. Dans le cas des sociétés non résidentes, outre le paiement de l'impôt sur les sociétés standard de 30 %, une retenue à la source de 15 % est prélevée sur une branche d'une société étrangère sur les bénéfices rapatriés au siège social.³⁸

En Ouganda, les entreprises dirigées par des femmes sont principalement situées dans le secteur non constitué en société juridique, tandis que les entreprises dirigées par des hommes prédominent dans le secteur des sociétés juridiques, en raison des réalités socio-économiques dominantes de la vie des femmes. Cette différence structurelle entre les genres entraîne des différences dans les niveaux d'obligations fiscales, les revenus après impôt, le capital accumulé et la richesse des propriétaires de ces deux types d'entreprises. Dans l'ensemble, les avantages financiers après impôt des systèmes d'imposition des sociétés bénéficient nettement aux hommes³⁹. Les questions liées à l'impôt

³⁷ Dentons (2020). Global Tax Guide to Doing Business in Uganda. <https://www.dentons.com/en/services-and-solutions/global-tax-guide-to-doing-business-in/uganda#:~:text=nature%20of%20transaction,-,Corporation%20income%20tax,resident%20and%20non%20resident%20corporations.>

³⁸ Ibid.

³⁹ UN Women. (2018.) Gender, Taxation and Equality in Developing Countries: Issues and policy recommendations. <https://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/gender-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>

⁴⁰ Ibid.⁴¹ Ibid.

sur les sociétés affectent le statut économique et les opportunités des femmes, car elles ne sont pas représentées de manière égale dans le secteur des entreprises en tant que propriétaires, gestionnaires ou employées. Même si les réductions des taux de l'impôt sur les sociétés au cours des dernières décennies ont augmenté les avantages fiscaux liés à la constitution d'entreprises et les subventions fiscales disponibles pour les sociétés en tant que « personnes » ou « entités » imposables juridiquement distinctes⁴⁰, les femmes ne sont pas impliquées dans le secteur des entreprises en nombre significatif.

Parallèlement, le transfert des bénéficiaires des multinationales pour obtenir des taux d'imposition à l'importation faibles ou nuls dans les paradis fiscaux, le recours croissant à de généreuses exonérations fiscales et à des mesures d'incitation pour attirer les investissements directs étrangers, ainsi que l'offre de régimes fiscaux spéciaux pour les activités extractives et les zones économiques spéciales non imposables ont tous contribué à réduire davantage les taux d'imposition à l'importation moyens dans le monde. Ainsi, un nombre beaucoup plus important d'hommes bénéficient des taux réduits d'imposition des sociétés et des exonérations des plus-values sur les ventes d'actions de sociétés⁴¹. La tendance à la baisse des taux d'imposition des sociétés a considérablement réduit les recettes nationales. Toutefois, l'impact négatif sur les femmes dans les pays à faible revenu est plus direct et plus nuisible. La diminution des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés est souvent remplacée par les recettes des taxes à la consommation, qui ne tiennent généralement pas compte des différences entre les genres en termes de capacité à payer ces taxes. A la suite du mouvement vers l'austérité fiscale, la réduction des déficits et les coupes dans les services publics, la baisse des recettes de l'impôt sur le revenu

des personnes physiques et la diminution ratio recettes fiscales / PIB limitent les budgets publics et entraînent des coupes dans les services publics tels que la santé et l'éducation, et compromettent l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes.

2.5. Les impacts de la TVA et des autres taxes à la consommation liés au genre en Ouganda

Le gouvernement ougandais a mis en place la TVA en juillet 1996 pour remplacer la taxe sur les ventes de produits et la taxe sur les transactions commerciales de services. Elle a été mise en œuvre avec trois régimes : exonération, taux zéro, et un taux normal de 17 %, qui a été porté à 18 % en 2005/06 (voyez le tableau 2 ci-dessous sur la troisième annexe de la loi sur la TVA).

La TVA est appliquée au taux de 18 % sur toutes les livraisons effectuées par les personnes assujetties, c'est-à-dire les personnes enregistrées ou tenues de s'enregistrer aux fins de la TVA. Le seuil d'enregistrement à la TVA est un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'UGX ou un chiffre d'affaires de 12,5 millions d'UGX dans les 3 mois d'activité.

Produits et services ougandais par régime de TVA

Régime d'exonération

- Fourniture de denrées alimentaires non transformées.
- Produits agricoles et animaux d'élevage non transformés.
- Fourniture de services financiers.
- Fourniture de services d'assurance.
- Fourniture de timbres postaux.
- Fourniture de produits pétroliers.
- Fourniture de terrains non améliorés.
- Fourniture par voie de crédit-bail et de location de biens immobiliers.
- Services d'enseignement.
- Services médicaux, dentaires et de soins infirmiers.
- Services de protection sociale.
- Services de paris, loteries et jeux de hasard.
- Prestations de services d'inhumation et de crémation.
- Fourniture de métaux précieux et d'autres objets de valeur à la Bank of Uganda pour le Trésor public.
- Services de transport de passagers (autres que les voyagistes).
- Fourniture d'équipements dentaires, médicaux et vétérinaires.
- Fourniture d'aliments pour la volaille et le bétail.
- Fourniture de machines utilisées pour la transformation de produits agricoles ou laitiers.
- Fourniture de dispositifs semi-conducteurs photosensibles, y compris les dispositifs photovoltaïques, assemblés en modules ou en panneaux, et les diodes électroluminescentes.
- Fourniture d'ordinateurs et d'imprimantes

Régime de taux zéro

- Tous les biens et services exportés.
- Lait, y compris le lait traité de la manière que ce soit pour le conserver.
- Semences ; engrais ; pesticides et houes ; matériel éducatif.
- Fourniture de céréales, lorsque les céréales sont cultivées, moulues ou produites en Ouganda
- Fourniture de machines, d'outils et d'instruments destinés à être utilisés uniquement en agriculture.
- Fourniture de services de transport international de marchandises ou de passagers et de billets pour leur transport.
- Fourniture de services d'impression de matériel pédagogique.

Taux standard de 18 %

- Tous les articles qui ne sont pas exonérés ou détaxés..

La TVA est-elle un bon choix pour l'

Source: VAT Act Cap 349, Second and Third Schedule of the VAT Act, <https://www.cof.org/sites/default/files/documents/files/Uganda/VAT%20Act,%20Cap%20349.pdf>

⁴² UN Women (2018). Gender, Taxation and Equality in Developing Countries: Issues and policy recommendations. <https://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/gender-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>

particulier pour les femmes de ces pays ? La première question à se poser est de savoir si les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté ont la « capacité de paiement » de base de la TVA que l'on suppose souvent exister. La deuxième question est de savoir comment la TVA affecte la capacité des femmes à accumuler des économies et à acquérir des biens d'équipement au cours de leur vie, par rapport aux hommes. La troisième question d'enquête est l'impact de la TVA sur les entreprises dirigées par des femmes. La quatrième question est de savoir comment les pays en développement ont traité ces questions, en mettant particulièrement l'accent sur les dispositions visant à réduire l'incidence régressive de la TVA sur les femmes et les personnes vivant avec des revenus proches ou inférieurs aux niveaux de pauvreté. Plus de femmes que d'hommes et tous ceux qui vivent dans la pauvreté n'auront pas la « capacité de payer » la TVA sur les produits de première nécessité. La TVA nuit à la capacité des femmes d'investir dans l'éducation, la nutrition, les conditions de vie et les soins de santé, d'acquérir des biens d'équipement, d'exploiter des entreprises de manière rentable, ou de vivre avec des salaires inégaux et d'atteindre la sécurité ou l'égalité économique⁴².



Tableau 3 :
Recettes provenant de divers postes d'imposition en shillings ougandais (milliards)

⁴³ OECD (2019). <https://www.oecd.org/ctp/tax-policy/revenue-statistics-africa-uganda.pdf>

Intitulé de la taxe	Recettes en UGX ougandais (milliards) par année financière			
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
PAYE	2,114	2,396	2,811	3,039
VAT	2,022	2,234	2,554	2,608
Excise	820	954	1,317	1,266
Corporate Tax	764	885	1,168	1,302
Presumptive Tax	4	5	7	5

Source: Uganda Revenue Authority (2021)

L'une des caractéristiques uniques des systèmes fiscaux des pays à revenu faible ou moyen est leur recours croissant à la TVA ou à la TPS, souvent conseillées par les institutions financières internationales comme étant « plus faciles à administrer ». Dans le tableau 3 ci-dessus, les recettes de la TVA dans l'exercice 2019/20 représentent environ deux fois plus de recettes en Ouganda que leur troisième source de recettes la plus importante - les CIT. La part la plus élevée des recettes fiscales en Ouganda en 2019 (34 %) a été apportée par les taxes IRP. La deuxième plus grande part des recettes fiscales en 2019 provenait de la TVA (31 %)⁴³.

2.6. Séances d'atelier

2.6.1. Exercice 5: Qui façonne la politique fiscale de votre pays ?

Discutez des questions suivantes en grand groupe ou en petits groupes. Assurez-vous que les discussions sont documentées et partagées avec tout le monde. Vous pouvez réfléchir aux différents aspects de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des politiques fiscales et à l'adéquation des ressources consacrées à ces aspects. Vous pouvez également réfléchir à la dynamique du pouvoir qui sous-tend les processus décisionnels. Par exemple, quels groupes ont des voix plus fortes ? Dans quelle mesure le processus d'élaboration et de révision de la politique fiscale est-il transparent et participatif ? Qui sont les principaux gagnants et perdants de la fiscalité ?



Questions de discussion - Partie 1

- *Qui sont les principaux décideurs qui façonnent la politique fiscale de votre pays ?*
- *Qui initie et dirige les discussions sur la politique fiscale ?*
- *Les femmes et les groupes de femmes sont-ils consultés sur la réforme de la politique fiscale ?*
- *D'autres membres de la société sont-ils consultés sur la réforme de la politique fiscale ? Qui sont-ils ?*
- *Quelles sont les stratégies qui ont le mieux ou le moins bien réussi à favoriser les réformes de la politique fiscale ?*
- *Savez-vous si la politique fiscale de votre pays prend en compte le travail non rémunéré des femmes au foyer et dans la communauté ?*

- *La politique fiscale tient-elle compte de l'intégrité environnementale et du changement climatique ?*
- *La réforme fiscale fait-elle l'objet de discussions au niveau de la communauté ? Sur votre lieu de travail ?*
- *Y a-t-il un suivi de la politique fiscale par le gouvernement / les organisations de la société civile ou les instituts de recherche ?*
- *Existe-t-il des données et des analyses réparties par genre, âge, lieu, revenu et autres catégories démographiques ?*

Questions de discussion - Partie 2

- *Après cet exercice, quelle est votre conclusion sur la politique fiscale de votre pays ?*
- *Comment feriez-vous pour rendre le processus décisionnel en matière de politique fiscale plus équitable ?*
- *Pouvez-vous identifier des domaines de réforme fiscale ?*

2.6.2. Exercice 6 : Différents types de taxes

Partagez avec votre groupe les informations du chapitre 2 sur les différents systèmes fiscaux et les impôts en Ouganda. Cela vous fournira le contexte nécessaire pour discuter le système fiscal de votre pays. Si vous pensez que les membres du groupe n'ont pas une connaissance suffisante du système fiscal de votre pays, travaillez alors avec l'exemple de l'Ouganda. Après l'exercice, vous pourrez décider comment collecter les informations sur les différents impôts dans votre pays.



Questions de discussion

- *Quel est le ratio recettes fiscales / PIB dans votre pays et comment a-t-il évolué au cours des 10 à 20 dernières années ?*
- *Quel est le rapport entre les impôts directs et indirects en termes d'impôts/ PIB ? Comment a-t-il évolué au cours des 10 à 20 dernières années ?*
- *Identifiez les différents types de systèmes fiscaux et les deux catégories d'impôts, à savoir les impôts directs et indirects.*
- *Discutez des différents types d'impôts en donnant une brève description de chacun d'entre eux.*
- *À partir des sources de recettes fiscales de votre pays, déterminez le montant collecté au cours de chaque exercice financier dans les différentes catégories d'impôts.*
- *Quelle catégorie représente le revenu le plus élevé ? (Conseil - ces données peuvent être trouvées auprès de l'autorité fiscale ou du bureau des statistiques).*
- *Votre administration fiscale collecte-t-elle des données désagrégées, par exemple par genre, âge, caste, lieu ? Pouvez-vous identifier les groupes socio-démographiques qui paient le plus d'impôts et pour quoi ?*
- *Explorez l'éventail des taxes sur lesquelles les participants peuvent choisir d'intervenir pour apporter un changement positif vers un système fiscal féministe.*
- *Dans le cadre du IS, les pays de votre région sont-ils engagés dans une concurrence fiscale ? Examinez les taux d'imposition des sociétés des autres pays de la région. Existe-t-il une « course vers le bas » où les pays tentent d'attirer les entreprises en se basant sur les avantages fiscaux ?*

- *Quelles conventions de double imposition votre pays a-t-il signées ? Certains de ces traités sont-ils en cours de révision ? De nouvelles conventions sont-elles en cours de négociation ?*
- *Les informations recueillies lors de ces discussions permettront de comprendre les décideurs en matière de politique fiscale dans votre pays et de mettre en évidence les lacunes en matière d'engagement et de contribution du public. Elles permettront également de savoir si les intérêts des femmes et des résidents à faibles revenus sont pris en compte ou non dans la politique fiscale et quel est le niveau de transparence et de responsabilité dans votre pays.*
- *À l'issue de la discussion, vous pourrez évaluer collectivement les contributions et élaborer un plan pour obtenir les informations fiscales manquantes dont vous avez besoin, ainsi que déterminer sur quoi vous souhaitez vous concentrer pour votre plaidoyer en faveur de la justice fiscale.*





Chapitre 3

⁴⁴ Ce contenu est basé sur Center for Economic and Social Rights "Decoding Injustice" modules. Disponible à l'adresse <http://cesr.org/decoding-injustice/>

Cadres d'analyse de la justice fiscale fondés sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme

Nos estimations montrent que les flux financiers illicites privent les nations les plus pauvres de revenus à hauteur de 416 milliards de dollars par an. Ceci par le biais de pratiques incluant les abus et l'évasion fiscale par les transnationales et les particuliers riches, et les pertes fiscales dues à l'évasion fiscale découlant des entreprises qui fixent délibérément des prix erronés pour les biens et les marchandises afin de minimiser l'obligation fiscale

Christian Aid, 2018

3.1. OPERA Cadre d'analyse des droits de l'homme⁴⁴

Les économistes féministes ont développé plusieurs outils pour les cadres d'analyse de l'égalité des genres et des droits de l'homme afin d'analyser à la fois la politique budgétaire et la politique monétaire. Ces outils s'attaquent aux inégalités de genre et aux inégalités croisées dans le budget, c'est-à-dire du côté des dépenses et du côté des recettes.

Qu'est-ce que la surveillance des droits de l'homme ?

Surveiller ou analyser les impôts en utilisant le prisme des droits de l'homme signifie que les droits de l'homme sont pertinents à la fois pour l'objectif et le processus :

- l'**objectif** de l'analyse est (comprendre si une politique ou un résultat est conforme aux obligations et principes en matière de droits de l'homme) ; et
- le **processus** par lequel vous le faites est (en utilisant les normes et standards du droit/cadre des droits de l'homme comme guide et référence).

Il est de plus en plus admis que les structures et politiques fiscales jouent un rôle très important dans la réalisation des droits et qu'elles devraient être guidées par les droits de l'homme. Mais qu'est-ce que l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme peut offrir lorsqu'on évalue l'impact direct ou indirect de la combinaison fiscale d'un pays sur sa population ? Parmi d'autres avantages, les droits de l'homme fournissent un cadre normatif et fondé sur des valeurs qui permet d'analyser les structures et les politiques économiques. Si nous considérons la réalisation des droits de l'homme comme l'objectif premier de l'économie, nous pouvons déterminer si les politiques économiques créent ou combattent la privation, la marginalisation et l'exclusion.

L'un des principes les plus fondamentaux des droits de l'homme est que chaque être humain est un **titulaire de droits** et que chaque droit de l'homme a un **porteur de devoirs** correspondant, c'est-à-dire une personne qui porte la responsabilité de garantir ce

⁴⁵ Les questions adressées aux porteurs de devoirs qui font référence aux gouvernements peuvent également être posées au secteur privé et aux institutions financières internationales.

droit⁴⁵. Une analyse fondée sur les droits de l'homme pose donc les questions suivantes :

- **Qui a été laissé pour compte et pourquoi ?** Demander « qui » permet d'identifier les schémas persistants de discrimination, d'exclusion, d'impunité et de différences de pouvoir. Demander « pourquoi » est une forme d'analyse de la causalité et permet d'identifier les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de l'exclusion.
- **Qui a bénéficié de la politique X ?** Se demander « pourquoi » permet souvent de savoir qui bénéficie de politiques économiques spécifiques et si les avantages reviennent systématiquement aux entreprises, aux ménages riches et/ou à revenu moyen, etc. par opposition aux groupes, aux communautés et à la nature marginalisés.
- **A quoi ont-ils droit ?** Cette question souligne que les normes relatives aux droits de l'homme contenues dans les conventions internationales ne sont pas seulement des mots sur une page, mais des normes applicables. Le respect de ces normes est nécessaire pour étendre les libertés et les opportunités qui sous-tendent le développement humain.
- **À qui incombe la responsabilité de faire quelque chose ?** Cette question vise à identifier, en termes concrets, les porteurs de devoirs - ceux qui ont l'obligation d'agir - pour un droit humain spécifique, et à définir ce que l'on attend d'eux.
- **De quoi ont-ils besoin pour agir ?** Cette question permet d'identifier les lacunes critiques en matière de capacités qui empêchent l'action. Il s'agira presque toujours de lacunes dans les cadres juridiques, institutionnels, politiques et budgétaires.

Un manque de connaissances en matière de sensibilisation aux droits de l'homme est également fréquent. Dans cette question, « ils » fait référence à la fois aux détenteurs de droits et aux détenteurs de devoirs.

• **Comment agir ?** Une caractéristique essentielle de l'approche fondée sur les droits de l'homme est que le processus est aussi important que le résultat du développement. Cette question vise à déterminer si une décision politique particulière a été prise d'une manière transparente, responsable, participative et habilitante pour les personnes qui seront affectées par cette décision⁴⁶.

Comment faire le suivi des droits de l'homme ?

Pour effectuer le suivi des droits de l'homme, nous devons utiliser une série de méthodes de recherche. Certaines d'entre elles sont issues du domaine du droit. D'autres viennent de l'économie, de la sociologie et aussi d'autres domaines. Mais le cadre des droits de l'homme sera toujours notre guide. Ce qui nous importe, en fin de compte, c'est de trouver la façon la plus convaincante de déterminer si les gens bénéficient des droits auxquels ils ont droit.

Il existe plusieurs guides et outils différents qui peuvent être utilisés pour vous aider à surveiller la fiscalité du point de vue des droits de l'homme. L'un d'entre eux est le cadre OPERA du Center for Economic and Social Rights (CESR)⁴⁷. Il fournit une structure simple et cohérente permettant d'évaluer plus systématiquement les normes en matière de droits de l'homme. Dans sa forme la plus simple, l'OPERA est un moyen de « recadrer » notre compréhension de ce qu'est une violation des droits de l'homme. Elle examine :

⁴⁶ Vous pouvez également explorer les mécanismes de responsabilité qui peuvent être signés par votre gouvernement aux niveaux national, régional ou international. Il peut s'agir d'organes de traités, c'est-à-dire de traités relatifs aux droits de l'homme, auxquels les gouvernements ont déjà souscrit, notamment de nombreuses conventions telles que la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention interaméricaine sur la protection des droits humains des personnes âgées, etc.

⁴⁷ OPERA Framework
<https://www.cesr.org/OPERA-framework/>

⁴⁸ Les entreprises du secteur privé, les transnationales et les institutions multilatérales telles que les institutions financières internationales sont également tenues de rendre des comptes et d'assumer leurs obligations en matière de droits de l'homme. En fonction de votre étude, vous pouvez modifier votre enquête pour les inclure aussi.

1. Les résultats - Du point de vue des détenteurs de droits, quel est le problème ?
2. Efforts politiques - Comment les actions du gouvernement⁴⁸ ont-elles affecté positivement ou négativement le problème ?
3. Ressources - Comment l'utilisation des ressources a-t-elle affecté le problème ?
4. Évaluation - À la lumière du contexte général, le gouvernement est-il responsable du problème ?

Les quatre dimensions, une fois combinées, peuvent nous aider à démontrer les liens entre les preuves de la conduite d'un État - autrement dit ce qu'il fait ou ne fait pas - et les preuves des résultats qui découlent de cette conduite - c'est-à-dire ce que cela signifie pour la vie des gens. Chaque dimension fournit une liste de contrôle générale des principales questions auxquelles il faut répondre. Il est important de noter que chaque question reflète une norme pertinente en matière de droits de l'homme.

Une autre caractéristique importante d'OPERA est que, en plus d'identifier les questions auxquelles il faut répondre pour mesurer les normes pertinentes, elle suggère des outils et des techniques pour y répondre, y compris des techniques d'analyse budgétaire qui nous permettent de juger la politique fiscale d'un gouvernement. Elle nous aide également à choisir des indicateurs qui sont significatifs et alignés sur les critères/engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

Évaluer les systèmes fiscaux sous l'angle des droits de l'homme

Une politique fiscale comporte deux aspects : un volet recettes (impôts) et un volet dépenses (budgets). Il est clair que pour évaluer la politique fiscale et la politique de dépenses, la dimension « Ressources » d'OPERA est la plus importante. Cependant, Il est important de noter qu'une politique fiscale alignée sur les droits de l'homme doit être soutenue par des mesures appropriées de transparence financière, telles que la divulgation publique des propriétaires réels ultimes et les rapports pays par pays des grandes multinationales. Ces informations, lorsqu'elles sont accessibles au public, permettent aux organismes de surveillance et aux groupements sociaux de la société civile de repérer plus efficacement les abus fiscaux et les pratiques de blanchiment d'argent.

En ce qui concerne la budgétisation, les questions liées au financement sont un facteur fréquent de la mauvaise application des lois et des politiques relatives aux droits de l'homme. Une excuse courante des gouvernements est qu'ils « ne peuvent pas se permettre » d'investir davantage dans la mise en œuvre des politiques. Pour évaluer de telles affirmations, nous devons examiner les ressources à un niveau macroéconomique ou global. Cela implique d'examiner les budgets gouvernementaux pour évaluer comment l'argent est généré, alloué et utilisé. Le suivi budgétaire des droits de l'homme a donc une forte complémentarité avec la budgétisation sexuelle et utilise en effet certains outils similaires.

Lorsque nous nous concentrons sur cette dimension d'OPERA, les questions clés sont les suivantes : Les allocations budgétaires



⁴⁹ https://www.cesr.org/sites/default/files/CESR_COVID_Brief_1.pdf

donnent-elles la priorité aux services publics ? Qui a bénéficié des dépenses ? Comment les dépenses ont-elles évolué dans le temps ? Comment le budget de l'État a-t-il évolué dans le temps ? Quelles sont les principales sources de revenus de l'État ? Les politiques régissant la collecte des recettes sont-elles équitables et efficaces ? Quelle est la part de l'impôt payée par les différents groupes et acteurs ? Qu'est-ce qui empêche l'État de lever des recettes supplémentaires ? Les politiques fiscales de votre pays portent-elles atteinte aux droits des personnes issues d'un pays à revenu faible ou intermédiaire ?

En termes techniques, nous cherchons à savoir si le gouvernement respecte son obligation de consacrer le maximum de ressources⁴⁹ disponibles aux droits économiques, sociaux et culturels, comme l'exige le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (que la grande majorité des pays ont ratifié). Nous souhaitons également examiner le processus du cycle budgétaire sous l'angle des principes des droits de l'homme que sont la participation, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité. Le suivi des droits de l'homme s'est plus traditionnellement concentré sur la manière dont les ressources sont dépensées, par exemple, pour les services publics. Mais l'OPERA se concentre également sur la manière dont les ressources sont générées ou mobilisées. Voyez le tableau 4 ci-dessous.

- **Pourquoi ?** Pour évaluer si des recettes suffisantes sont mobilisées à partir de différentes sources et si la politique fiscale est équitable dans sa conception et ses effets.
- **Comment ?** Les données sur les politiques fiscales, monétaires et macroéconomiques pertinentes sont évaluées au regard des principes des droits de l'homme.

Tableau 4 : Ressources : Évaluer l'utilisation et la génération de ressources adéquates

Tâche	Évaluer la génération de ressources
Norme relative aux droits de l'homme	Réalisation immédiate et progressive en fonction du maximum de ressources disponibles Non-discrimination
Techniques de mesure	Calculer le budget de l'État en pourcentage de l'économie globale et le comparer à celui de pays similaires. Identifier et évaluer l'adéquation et l'équité des principales sources de revenus du gouvernement (par exemple, impôts, emprunts, aide internationale). Évaluer les politiques fiscales et/ou monétaires du gouvernement régissant la collecte des recettes (par exemple, identifier la base fiscale en pourcentage du PIB et suivre son évolution dans le temps, en tenant compte de la croissance économique sur la période).

Source: OPERA Framework p. 22

⁵⁰ https://www.cesr.org/sites/default/files/Issue%20Brief%202_.pdf

⁵¹ https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Human_rights_indicators_en.pdf

⁵² <https://www.apa.org/topics/socioeconomic-status#:~:text=Socioeconomic%20status%20is%20the%20social,to%20privilege%2C%20power%20and%20control>

Le cadre des droits de l'homme comprend également des obligations extraterritoriales⁵⁰, pour que les États coopèrent au niveau international plutôt que de se faire concurrence. Ces normes peuvent également être utilisées comme un outil pour mesurer le comportement des États, en particulier pour les États qui facilitent le plus les abus fiscaux et soutiennent les systèmes fiscaux mondiaux injustes.

Outre le cadre OPERA du CESR, d'autres ressources pour le suivi des droits de l'homme incluent le guide des indicateurs des droits de l'homme du Bureau des droits de l'homme des Nations unies (HCDH)⁵¹.

Quelles sont les données nécessaires à une analyse de l'égalité des genres et des droits de l'homme ?

Toute analyse des politiques et systèmes fiscaux sous l'angle de l'égalité entre les genres nécessite, au minimum, des données répartis par genre (parfois par sexe, ce qui peut exclure les personnes de sexe différent), par statut social et économique et par âge. Il est important, au minimum, d'avoir également accès à des données répartis par d'autres relations sociales ou facteurs démographiques pertinents, tels que le lieu (urbain ou rural), la religion et l'origine ethnique. Lorsqu'on se réfère au statut socio-économique, il est recommandé de considérer le quintile de richesse ou le revenu. Cependant, il existe d'autres indicateurs, tels que le niveau d'éducation, qui sont également importants à prendre en compte lors de l'exploration des données désagrégées⁵².

Pour plus d'informations et de discussions sur la question critique des données désagrégées, consultez le document de posi-

tion d'ESCR-Net sur les approches participatives et basées sur les droits de l'homme pour la collecte de données⁵³.

Où trouve-t-on les données ?

- La base de données mondiale sur les inégalités de revenus (WID) recueille et stocke des informations sur les inégalités de revenus pour les pays développés, en développement et en transition. La base de données, sa documentation et les ensembles de données complémentaires de la WIID sont disponibles en ligne⁵⁴.

- La Base de données sur les recettes publiques (GRD) comprend des données sur les recettes publiques, les impôts et leurs sous-composantes pour plus de 190 pays. Il présente une image complète des tendances dans le temps aux niveaux national, régional et transnational. La GRD est mise à jour chaque année, la version la plus récente étant publiée en août 2021. L'ensemble de données, la documentation associée et l'outil de visualisation GRD Explorer sont tous disponibles en ligne.

- SOUTHMOD est un projet qui vise à mettre les modèles de microsimulation impôt-avantages à la disposition des pays en développement. Alors que les modèles de microsimulation sont couramment utilisés par les chercheurs et les décideurs politiques des pays développés, peu de pays en développement ont accès à de tels outils. De nombreux pays en développement sont en train de mettre en place leurs systèmes de protection sociale, et le financement des dépenses publiques devra être de plus en plus basé sur les recettes fiscales nationales⁵⁵.

⁵³ <https://www.escr-net.org/news/2021/collective-position-data-economic-social-and-cultural-rights>

⁵⁴ <https://www.wider.unu.edu/data>

⁵⁵ Read more at: <https://www.wider.unu.edu/node/236949>



Difficultés à obtenir des données économiques, fiscales et démographiques pertinentes et réparties par genre.

L'accès à des données économiques, fiscales et démographiques pertinentes, réparties par genre, disponibles publiquement, communiquées couramment et de manière cohérente, reste un défi dans le monde entier. Ces données sont nécessaires pour que le mouvement en faveur de la fiscalité et de l'égalité des genres soit en mesure de mieux prouver l'impact des systèmes fiscaux régressifs existants. De même, pour que les gouvernements soient en mesure d'entreprendre les réformes nécessaires à la réalisation de l'égalité réelle entre les genres et à la réalisation des droits des femmes, il est impératif que ces données soient générées et rendues publiques dans des formats conviviaux et comparables dans le temps et entre les pays.

Pour parvenir à l'égalité des genres, il faut disposer de données de qualité sur les femmes et les filles, qui soient pertinentes pour les politiques. Sans ces données, on ne peut pas prendre de décisions éclairées et on ne peut pas savoir si ces décisions améliorent les conditions de vie. Les lacunes des données sur le genre sont liées à de multiples facteurs. Tout d'abord, les producteurs de données manquent souvent de ressources pour produire des données de haute qualité sur le genre. Il s'agit d'un problème particulièrement aigu dans les pays à faible revenu, où les écarts entre les données sur le genre ont tendance à être les plus marqués. Deuxièmement, les systèmes de données ne rendent pas compte de manière adéquate des expériences vécues par les femmes et les filles. Cela peut être dû au fait que les données ne sont pas collectées sur des aspects essentiels de la vie des filles et des femmes,

ainsi que sur d'autres discriminations croisées, et que les biais de mesure dans les méthodes de collecte de données conduisent à une mauvaise représentation. Troisièmement, principalement en raison d'un manque de volonté politique, les données sur le genre ne sont pas considérées comme une priorité par les décideurs. La production de données sur le genre n'augmentera que si les utilisateurs, y compris les décideurs politiques et la société civile, en font la demande.

Nous devons donc également réfléchir à la manière dont nous conceptualisons et parlons des discriminations croisées - notamment le genre, le statut socio-économique, l'âge, la caste, la race, la langue, l'origine ethnique, les capacités, les LGBTQ+ et l'emplacement géographique (urbain/rural) - et veiller à éviter le langage hétéronormatif lorsque nous utilisons des données réparties par genre. Comment utiliser les données disponibles et évaluer de manière critique ce qui manque ? Lorsque les données que nous trouvons ne sont pas réparties pour certains de ces facteurs, cela représente une lacune dans les données sur l'expérience vécue des personnes et nous devons envisager comment nous pouvons combler ces lacunes dans les données quantitatives. « Les données sur le genre » est le terme donné aux données qui :

- sont collectées et présentées par sexe comme une classification primaire et globale,
- reflètent les questions de genre,
- sont fondées sur des concepts et des définitions qui reflètent adéquatement la diversité des femmes et des hommes et qui saisissent tous les aspects de leur vie, et

⁵⁶ <https://data2x.org/what-is-gender-data>

⁵⁷ Additional information on the Fair Tax Campaigns can be obtained from: <https://maketaxfair.net/ftm/>

- sont élaborées par des méthodes de collecte qui tiennent compte des stéréotypes et des facteurs sociaux et culturels susceptibles d'induire un biais sexiste dans les données⁵⁶.

Le groupe de travail sur la fiscalité et le genre continue de plaider et d'exiger la création de données réparties par genre et par contexte sur les recettes, la fiscalité, l'économie et la démographie, qui soient accessibles au public, communiquées par tous et pertinentes.

Analyse de genre des cadres fiscaux

Cette publication attire l'attention sur deux cadres permettant d'apporter une analyse de l'égalité de genres et de l'inclusion sociale à la fiscalité. Le premier est un bref aperçu de la méthodologie conceptualisée par Caren Grown dans la publication *Taxation and Gender Equity : Une analyse comparative des impôts directs et indirects dans les pays développés et en développement*, publiée par Caren Grown et Imraan Valodia (2010). La seconde consiste en des questions d'analyse de genre utilisées dans la méthodologie de notation et le cadre commun de recherche (CCR) du Fair Tax Monitor (FTM) (2019). Il s'agit du cadre de recherche tenant compte du genre pour le Fair Tax Monitor (FTM) utilisé dans certains pays⁵⁷. L'annexe A fournit une liste partielle des types de questions sexospécifiques utilisées dans le CCR du FTM.



3.2. Le cadre conceptuel de Caren Grown⁵⁸

Le cadre conceptuel de Caren Grown est fondé sur la réalisation de la promesse et des principes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et sur la caractérisation des foyers sur la base d'attributs de genre définis, c'est-à-dire la division sexuelle du travail et les normes sociales et culturelles. Elle se concentre principalement sur les pays du Sud et comprend l'Argentine, l'Inde, le Mexique, le Ghana, le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Royaume-Uni. Elle a défini un ensemble de principes pour évaluer les aspects de la politique fiscale liés à l'équité entre les genres, dans l'espoir d'influencer la conception de la politique fiscale pour permettre la réalisation des droits substantiels des femmes.

Grown précise que le cadre analytique ne se réfère pas seulement à l'examen des inégalités entre les femmes et les hommes qui résultent des relations de pouvoir social dans les foyers, les marchés et les organisations, mais qu'il prend également en considération les rapports de pouvoir façonnés par la classe, la race, l'ethnicité, la caste et les lieux (urbains ou ruraux) dans les sociétés (p.4).

Dans le travail de Grown avec Kathleen Barnett⁵⁹, ils précisent que l'impact de la fiscalité sur les femmes et les hommes doit prendre en compte les quatre domaines suivants :

a) Les différences entre les genres dans l'emploi rémunéré - y compris l'emploi formel / informel, les salaires et la ségrégation professionnelle⁶⁰;

⁵⁸ For the details of the conceptual framework, please see 'Taxation and gender equality: A conceptual framework' in C. Grown and I. Valodia (2010). *Taxation and Gender Equality*. IDRC and Routledge. ch.1.

⁵⁹ K. Barnett and C. Grown (2004). *Gender Impacts of Government Revenue Collection: The case of taxation*. London: Commonwealth Secretariat. [https://www.shareweb.ch/site/DDLGN/Documents/Gender%20Impacts%20of%20Government%20Revenue%20Collection_Barnett%20and%20Grown%20\(2004\).pdf](https://www.shareweb.ch/site/DDLGN/Documents/Gender%20Impacts%20of%20Government%20Revenue%20Collection_Barnett%20and%20Grown%20(2004).pdf)

⁶⁰ Cette section est un extrait de : Christian Aid (2014). *Taxing Men and Women: Why gender is crucial for a fair tax system*. pp.18-19.

⁶¹ C. Grown and I. Valodia (2010). Taxation and Gender Equality. IDRC and Routledge. p.13.

- b)** Le travail des femmes dans l'économie des soins non rémunéré ;
- c)** Les différences entre les genres dans les dépenses de consommation ; et
- d)** Les différences entre les genres en matière de droits de propriété et de possession d'actifs. (p.4)

a) L'emploi rémunéré, y compris le formel et l'informel, la rémunération et la ségrégation professionnelle

Les femmes participent moins à l'emploi rémunéré, elles ont tendance à avoir des schémas de travail plus fragmentés, entrent et sortent du marché du travail à différentes étapes de leur vie, ou travaillent à temps partiel. Toutefois, dans l'ensemble, les femmes consacrent plus de temps au travail, rémunéré et non rémunéré, que les hommes. Les femmes ont tendance à gagner moins que les hommes, même si dans certains pays, l'écart salarial s'est réduit. Les femmes sont également plus susceptibles d'occuper des emplois informels, à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, dans de petits ateliers, dans des entreprises familiales ou dans l'aide domestique. Le profil d'emploi des femmes, caractérisé par la discontinuité, des revenus plus faibles et la prédominance d'emplois informels faiblement rémunérés, signifie qu'elles ne sont pas susceptibles de supporter une charge importante d'IRP. Inversement, « leur statut d'emploi inférieur peut également les empêcher d'accéder à certains avantages accordés aux salariés par le système fiscal »⁶¹.

b) Travail des soins non rémunéré

Les impôts sont basés sur le revenu ; cependant, il existe différents types de revenus qui peuvent ne pas provenir d'un emploi rémunéré, comme la production domestique. La plupart des pays n'incluent pas la production non marchande dans les revenus soumis à l'impôt. Dans le monde entier, les personnes effectuant la plupart des travaux non rémunérés sont des femmes (les femmes effectuent plus de 76 % de tous les soins non rémunérés et du travail domestique dans le monde). Ce travail comprend les tâches ménagères, la cuisine, les soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, ainsi que l'aide aux autres familles et à la communauté en général. Parmi les autres formes de travail non rémunéré, citons l'agriculture de subsistance, la production de vêtements et d'autres biens à usage domestique et le travail non rémunéré dans une entreprise familiale. Bien que non rémunéré, ce travail permet à la société et au marché de fonctionner.

c) Différences de consommation entre les genres

Non seulement les femmes et les hommes passent leur temps de manière différente, mais ils dépensent également l'argent de différentes manières et prennent des décisions sur la manière d'allouer les actifs et l'épargne. Ces décisions dépendent du pouvoir de négociation des différents membres du foyer, des différents rôles et des habitudes quotidiennes dues aux normes sociales liées au genre et sont cruciales pour comprendre l'impact de la TVA, des droits d'accises et d'autres taxes indirectes telles que la taxe sur les carburants.

⁶² https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20ESEAAsia/Docs/Publications/2011/Progress_Fact-sheet_Asia_Pacific.pdf

Des études menées dans différentes cultures ont montré que les femmes ont tendance à dépenser une plus grande partie de l'argent qu'elles contrôlent pour des biens tels que la nourriture, les médicaments, les vêtements pour enfants et les fournitures scolaires - des articles qui améliorent l'éducation, le bien-être et les capacités des enfants. Dans l'ouvrage de Grown et Valodia, de telles différences de consommation entre les genres sont apparues dans tous les pays participant à l'étude, confirmant qu'il est important d'évaluer l'effet des prix des produits de base sur les habitudes de dépenses des femmes et des hommes et sur le bien-être des ménages en général.

d) Différences entre les genres en matière de droits de propriété et de possession d'actifs

Dans de nombreux pays, les femmes se voient refuser les droits de propriété sur les terres et autres biens, alors qu'elles leur fournissent un travail non rémunéré. L'aspect sexospécifique de la possession de biens par rapport à l'impôt doit faire l'objet de recherches plus systématiques. Par exemple, le Népal a introduit une exemption fiscale pour encourager le transfert de biens immobiliers aux femmes. En conséquence, la propriété foncière des femmes a été multipliée par trois entre 2001 et 2009⁶². Cependant, les questions de déséquilibre de pouvoir dans le contrôle réel des actifs demeurent et on ne peut s'attendre à ce que des lois fiscales favorables et des incitations changent à elles seules les relations entre les genres.

Dans leur analyse, Grown et Valodia se concentrent sur la dimension d'équité des relations de genre en matière de fiscalité. Comme

ils le soulignent, il existe des considérations de genre dans tous les aspects d'un système fiscal, y compris l'efficacité et la facilité d'administration. L'analyse doit également tenir compte des préjugés sexistes implicites et explicites dans la politique fiscale. La déclaration conjointe est un exemple où le fait que le revenu des femmes soit imposé à un taux marginal plus élevé affecte les décisions relatives à la participation des femmes au marché du travail. De même, il peut y avoir un parti pris implicite dans les règles de l'impôt indirect qui ne tiennent pas compte des différences entre les genres dans les schémas de dépenses.

Diane Elson affirme qu'une analyse de la fiscalité sous l'angle du genre doit aller au-delà du principe de similitude pour reconnaître que la discrimination et les préjugés prennent différentes formes et que, pour parvenir à une égalité réelle, différents groupes de la société peuvent nécessiter des traitements différents. Un traitement différent n'est donc pas nécessairement un traitement partial⁶³.

Comme le concluent Grown et Valodia, il s'agit d'une perspective assez différente de celle de l'économie traditionnelle du bien-être, qui se base sur l'utilité individuelle pour évaluer si une politique améliore le bien-être social et considère négativement les politiques qui entraînent une amélioration du bien-être d'un groupe au détriment des autres.

Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse de la fiscalité selon le genre dans les huit pays de cette étude, consultez: <https://www.idrc.ca/en/book/taxation-and-gender-equity-comparative-analysis-direct-and-indirect-taxes-developing-and>

⁶³ D. Elson (2006). Budgeting for Women's Rights: Monitoring government budgets for compliance with CEDAW. New York: UNIFEM.

3.3. Le cadre du Fair Tax Monitor

Le projet FTM a été lancé en décembre 2014 et a été développé par Oxfam Novib en collaboration avec Tax Justice Network Africa (TJNA) et d'autres organisations partenaires, en mettant l'accent sur les politiques et pratiques fiscales liées à une imposition équitable et juste. Le FTM est un outil unique de recherche et de plaidoyer basé sur des preuves qui identifie les principaux goulets d'étranglement au sein des systèmes fiscaux et fournit des preuves solides pour le travail de plaidoyer au niveau national et international.

L'outil utilise une méthodologie standardisée basée sur un CCR développé conjointement. Le FTM est et a été mené dans plus de 15 pays. Veuillez consulter le site web du FTM afin de savoir si cette étude a été menée dans votre pays. Vous disposerez ainsi d'une bonne base de données analytique pour commencer ou développer votre travail sur l'égalité des genres et la justice fiscale.

En 2020-2021, le CCR a été amélioré et enrichi d'une annexe portant spécifiquement sur la question de la fiscalité et du genre, afin de permettre la réalisation de futurs rapports FTM accordant une attention particulière à la fiscalité et au genre. En 2021-2022, deux rapports FTM centrés sur le genre ont été pilotés, respectivement en Ouganda et en Zambie, pour tester le CCR axé sur le genre et évaluer et améliorer cette dimension. Voyez l'annexe pour une version éditée des questions sur le genre utilisées dans le CCR.

Pour l'Ouganda, des rapports FTM généraux ont été réalisés en 2016 et 2018, et un rapport FTM axé sur le genre a été publié en 2022. Pour en savoir plus sur le FTM, consultez le site

<https://maketaxfair.net/ftm/> et accédez aux rapports FTM du CCR pour tous les pays.

L'équipe FTM en Ouganda est composée de l'Institut d'information et de négociations commerciales d'Afrique australe et orientale (SEATINI), de Tax Justice Network Africa (TJNA), d'Oxfam, de Make Tax Matter et de Sweden/SIDA. Ils ont d'abord tenté une première analyse de genre dans leur rapport de 2018. Vous trouverez ci-dessous une version légèrement modifiée de leur analyse de genre de la politique fiscale en Ouganda de 2021 à 2022.

Données et méthode de recherche

La recherche pour le FTM s'est principalement appuyée sur une analyse documentaire des documents pertinents, une analyse des données secondaires guidée par la méthodologie du CCR, et des entretiens avec des experts de la société civile et des autorités fiscales. Cela a impliqué la collecte et l'examen de documents, bases de données et publications pertinents provenant d'agences gouvernementales (telles que l'Autorité fiscale ougandaise (URA)), du ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique (MoFPED), de la Commission financière des gouvernements locaux (LGFC), des ministères, départements et agences (MDA), les institutions financières internationales (telles que la Banque mondiale et le FMI), les OSC (telles que Oxfam, TJNA, SEATINI, le Civil Society Budget Advocacy Group (CSBAG), Uganda Debt Network (UDN), International Budget Partnership (IBP), les institutions universitaires et de recherche (locales et internationales).

En outre, les rapports FTM ougandais ont été examinés par l'équipe FTM et des experts sélectionnés - Jason Braganza, Ivan Nikolic, Miranda Evans, Ilse Balstra, Henrique Alencar, Gerald Namoma, Ishmael Zulu et Martin Brehm Christensen - afin de vérifier l'exactitude et la précision des informations fournies. En outre, des ateliers de validation ont été organisés à Kampala avec des représentants de la société civile, du monde universitaire et du gouvernement, ainsi que des consultants indépendants.

Le rapport ventilé par sexe du Fair Tax Monitor d'Ouganda 2022 comprend les principales conclusions suivantes

L'impact du COVID-19 sur la fiscalité et les dépenses publiques et la réponse du gouvernement

L'impact de la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction des recettes publiques et des subventions d'environ 2 291 milliards d'UGX (626 millions de dollars US) par rapport à un objectif de 23 529,6 milliards d'UGX (6,4 milliards de dollars US) au cours de l'exercice 2020/21. Le gouvernement a pris des mesures d'austérité, notamment en réduisant les dépenses dans les secteurs sociaux (éducation, santé et développement social), l'agriculture, l'eau et l'assainissement. En conséquence, les dépenses de ces secteurs ont été inférieures aux prévisions, à 90 %, 94 %, 83 %, 60 % et 81 % pour l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau et l'environnement, et le développement social, respectivement. Ces coupes budgétaires ont davantage touché les femmes, car elles représentent une part plus importante de l'utilisation de la plupart des services publics tels que les établissements de santé.

Le gouvernement a généralement ignoré les appels lancés par des organisations internationales telles que le FMI et l'ONU pour que les pays adoptent des mesures fiscales progressives afin de financer les programmes d'aide sociale destinés aux ménages à faibles revenus pour amortir l'effet de la pandémie de Covid-19. Au lieu de cela, au cours de l'exercice 2021 / 22, le gouvernement a institué de nombreuses mesures fiscales pour collecter davantage d'impôts sans évaluer leur impact sur les personnes, en particulier les personnes à faible revenu (dont la majorité sont des femmes). Par exemple, un prélèvement supplémentaire de 100 UGX par litre sur les droits d'accises sur l'essence et le diesel a augmenté le coût du transport ; et un prélèvement de 12 % sur les droits d'accises sur les données internet et une TVA de 12 % sur les services de télécommunication ont augmenté le coût de la communication.

Charge fiscale et progressivité

La dépendance de l'Ouganda vis-à-vis des impôts indirects rend le système fiscal régressif. Les impôts indirects touchent de manière disproportionnée les personnes à faible revenu, en particulier les femmes, car elles consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'achat de biens de consommation pour leur famille. Les changements de prix des biens peuvent réduire la consommation ou la substitution de biens de meilleure qualité par des biens de moindre qualité. Sur une note positive, la proportion des impôts indirects dans les recettes fiscales totales a diminué, passant de 66,4 % en 2016 / 17 à 64,4 % en 2020 / 21, ce qui est un signe que la fiscalité ougandaise devient moins régressive. C'est un pas dans la bonne direction ; cependant, il faut faire davantage pour assurer la progressivité en renforçant la politique

autour des impôts directs comme l'impôt foncier, les plus-values, l'impôt sur les sociétés et l'imposition des revenus des entreprises.

Il existe d'importantes inégalités entre les genres liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Ouganda, mais celles-ci n'ont pas spécifiquement d'impact négatif sur les femmes, puisque très peu d'entre elles paient un impôt à la source (PAYE). Les résultats de l'enquête nationale sur les foyers ougandais 2019 / 20 ont montré que sur les 31,8 % de femmes ayant un emploi rémunéré, la plupart de leurs revenus ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, puisque le salaire nominal médian mensuel des femmes était de 100 000 UGX (27,3 USD) en 2019 / 20, alors que le seuil de PAYE est de 235 000 UGX (62,9 USD).

Le régime ougandais de droits d'accise présente un certain degré de progressivité, puisque les foyers des déciles supérieurs paient davantage de droits d'accise en pourcentage de leur consommation que les ménages des déciles inférieurs. Toutefois, dans certains cas, les droits d'accises sont régressifs car ils sont généralement forfaitaires (par exemple, le prélèvement de 0,5 % sur les retraits d'argent mobile). Ils ont tendance à affecter davantage les personnes à faible revenu - en particulier les femmes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à la consommation de ces articles.

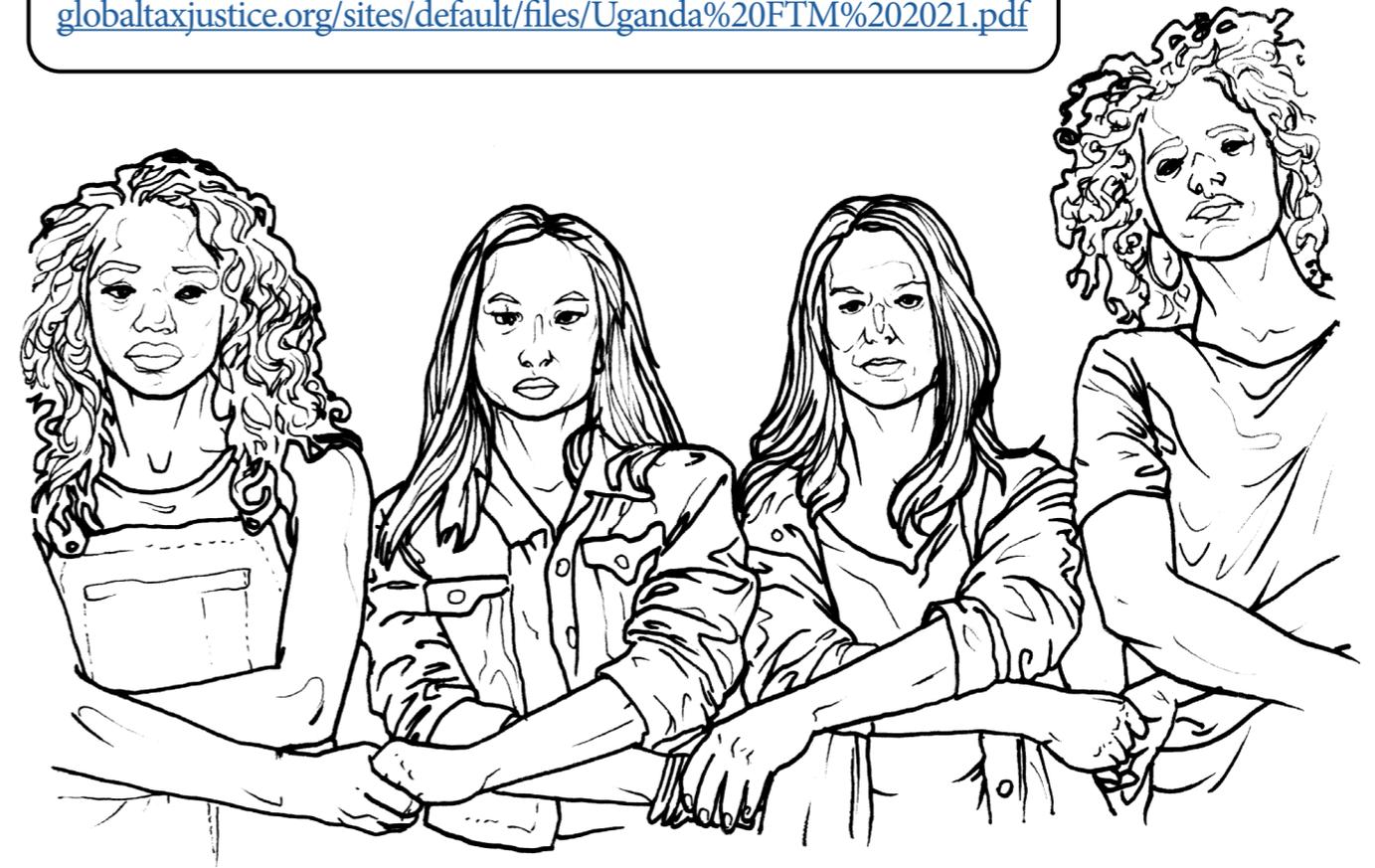
Efficacité de l'administration fiscale

Le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique (MoFPED) fixe à l'URA des objectifs annuels, qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies à moyen terme plus larges, sur trois à cinq ans. D'une année sur l'autre, les recettes fiscales nomina-

les totales perçues par l'URA ont été inférieures aux objectifs fixés pour tous les exercices financiers, à l'exception de l'exercice 2017 / 18. Cela s'explique principalement par le fait que l'effort fiscal ou la productivité est relativement faible.

L'URA n'affecte pas de ressources à la collecte et à la mise à jour de données désagrégée par genre. Les déclarations fiscales ne demandent pas le genre de la personne qui les remplit. Les taxes telles que l'impôt sur le revenu sont imposées sur la base du revenu uniquement, sans tenir compte du genre. Il est donc difficile d'établir les statistiques sexospécifiques nécessaires pour faciliter une analyse de genre.

Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://www.globaltaxjustice.org/sites/default/files/Uganda%20FTM%202021.pdf>





Chapitre 4

Égalité des sexes et justice fiscale en Ouganda

Étude de cas

Il n'y a pas de femmes qui ne travaillent pas, il n'y a que des femmes qui ne sont pas rémunérées.

Caroline Criado-Perez,

« Femmes invisibles : Comment l'absence de données sur les femmes dessine un monde fait pour les hommes »

L'Ouganda a une longue et riche histoire d'économistes féministes, de groupes de femmes et de féministes, d'organisations de la société civile et de centres de recherche impliqués dans la recherche et la mobilisation pour la justice fiscale. Ils se sont concentrés sur la génération de revenus ainsi que sur les mesures favorisant l'égalité dans le domaine des dépenses, en organisant depuis des décennies une budgétisation sexospécifique. Les questions relatives aux droits des femmes, à l'égalité entre les genres, à l'égalité pour les communautés marginalisées telles que les personnes handicapées, les femmes des zones rurales et de l'économie informelle, les communautés LGBTIQ+ et l'autonomisation des femmes et des filles dans la prise de décision figurent depuis longtemps à l'ordre du jour des droits humains en Ouganda.

4.1. Journées d'action mondiales annuelles de la GATJ sur la justice fiscale pour les droits des femmes

Suite au lancement en mars 2017 des Journées mondiales d'action annuelles sur la justice fiscale pour les droits des femmes sous la bannière « Making Tax Work for Women », des féministes de nombreux pays du monde, comme l'Ouganda, le Kenya et les Philippines, se sont engagées dans des campagnes annuelles d'éducation et de lobbying pour l'égalité des genres et la justice fiscale. Elles demandent des réformes fiscales pour réduire la pauvreté des femmes et soulignent la nécessité d'augmenter la génération de revenus en taxant les élites riches et les transnationales et en empêchant les IFF de drainer l'argent des budgets nationaux. Les féministes et les OSC ougandaises sont des membres actifs de cette mobilisation internationale annuelle.

Ci-dessous il figure une liste éditée de recommandations pour la réforme de la politique fiscale de FOWODE, L'Ouganda s'attaque aux inégalités entre les genres par la justice fiscale⁶⁴.

1. Réduire l'évasion fiscale et les flux financiers illicites

ASelon le FOWODE, si les transnationales ne paient pas leur juste part d'impôts, ce sont les femmes qui en subissent le plus les conséquences. Cela s'explique par le fait que la pauvreté est sexiste, tout comme la distribution des richesses extrêmes. À l'échelle mondiale, neuf milliardaires américains sur dix sont des hommes.

⁶⁴ Uganda: 5 Ways to Tackle Gender Inequality Through Tax Justice (2020). <https://www.globaltaxjustice.org/en/latest/uganda-5-ways-tackle-gender-inequality-through-tax-justice>



Le transfert et la redistribution des richesses par le biais de la fiscalité peuvent permettre de lutter contre la domination systémique fondée sur le genre, la race, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap et le statut socio-économique. Les transnationales et les particuliers riches réduisent leur charge fiscale par le biais des flux financiers illicites, de l'évasion fiscale et de l'optimisation fiscale, comme les allègements fiscaux accordés aux multinationales. L'un d'entre eux s'appelle les congés fiscaux. Cela signifie que lorsqu'une entreprise s'installe dans un pays comme l'Ouganda, le gouvernement lui accorde une exonération d'impôts pour une période allant de 6 mois à 10 ans, voire indéfiniment selon la nature des investissements. Théoriquement, cela est censé profiter aux économies locales, mais il en résulte une perte de recettes fiscales. Et l'insuffisance des recettes publiques entraîne une réduction des services publics dont les femmes ont réellement besoin pour assurer le bien-être de leurs familles et de leurs communautés.

2. Simplifier le système fiscal pour encourager la formalisation

FOWODE estime que de nombreuses personnes ont du mal à comprendre le système fiscal de leurs pays et qu'une simplification pourrait améliorer le recouvrement des impôts. Selon l'association, environ 50 % de l'économie ougandaise est encore informelle. Cela a non seulement un impact négatif sur le recouvrement des impôts, mais entrave également l'innovation et la croissance des entreprises. Les citoyens ne peuvent s'engager que dans ce dont ils ont conscience. Il est essentiel que les organisations de la société civile et le gouvernement mettent en place des campagnes de sensibilisation des citoyens à la fiscalité et à leurs droits économiques.

3. Augmenter la représentation des femmes dans la prise de décision

Les politiques fiscales, à tous les niveaux, doivent tenir compte de l'égalité des genres. Les femmes sont majoritaires parmi les personnes vivant dans la pauvreté et devraient être davantage représentées dans la prise de décision afin de garantir une perspective d'inclusion du genre dans les systèmes fiscaux. Les femmes disposent de moins de ressources, de moins de pouvoir et de moins d'influence que les hommes, et peuvent subir davantage d'inégalités en raison de leur classe socio-économique. Les groupes de femmes et les partenaires de la société civile doivent mener des actions de plaidoyer pour faire entendre la voix des gens aux principaux décideurs.

4. Adopter un système fiscal progressif

Les pays comme l'Ouganda tirent davantage de recettes des taxes sur la consommation (TVA, droits d'accises), mais cela affecte de manière disproportionnée les femmes en raison de leur rôle de soignantes et de mères de famille, c'est-à-dire leur travail dans l'économie des soins. En effet, ce sont les femmes qui sont principalement responsables des soins non rémunérés et du travail domestique⁶⁵ et elles sont moins susceptibles d'avoir un emploi à temps plein et formel que les hommes. Par conséquent, les taxes sur la consommation sont plus lourdes pour les femmes. Ainsi, les gouvernements doivent veiller à ce que les personnes ayant des revenus et des bénéfices plus élevés, qui sont généralement des hommes, paient plus d'impôts que les femmes ayant des revenus faibles ou nuls.

Source: <https://www.globaltaxjustice.org/en/latest/uganda-5-ways-tackle-gender-in-equality-through-tax-justice>

⁶⁵ Oxfam (2020)
<https://www.oxfam.org/en/research/time-care>

⁶⁶ <https://www.akinama-mawaafrika.org/making-tax-a-womens-issue/>

À l'occasion des Journées mondiales d'action de mars 2020 sur le thème « Les impôts au service des femmes », Akina Mama wa Africa (AMwA), en partenariat avec le Youth for Tax Justice Network, The Open Forum Initiative, Action Aid Uganda et Tax Justice Network Africa, a organisé le Youth Policy Village (YPV) à l'université de Makerere. L'objectif du YPV était de mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour qu'ils participent aux discussions sur la politique et les lois fiscales et sur les efforts de mobilisation des ressources, en mettant l'accent sur les droits des femmes et l'égalité des genres.

Lors de l'atelier, les organisations participantes ont souligné que la mobilisation des recettes est la principale fonction de la fiscalité. Les gouvernements, par le biais de la fiscalité, collectent des recettes qui financent la prestation de services publics, la protection sociale et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. En raison de la répartition inégale du travail des soins non rémunéré, des besoins en matière de santé génésique et de la violence sexuelle et sexiste, les femmes dépendent plus que les hommes de ces services. Lorsque les gouvernements ne perçoivent pas suffisamment de recettes en raison de fuites fiscales et d'incitations fiscales néfastes, de traités et d'IFF, il n'y a pratiquement pas de ressources allouées à la prestation de ces services et ce sont les femmes qui en subissent les conséquences. Le cadre budgétaire national, dans sa forme actuelle, indique une réduction dans presque tous les secteurs qui fournissent des services sociaux et de protection. Lors de l'atelier, la société civile ougandaise a appelé tous les citoyens à plaider en faveur de la justice fiscale pour les droits des femmes en s'impliquant dans les processus budgétaires et les consultations sur les politiques fiscales, et les jeunes femmes et hommes à prendre activement la tête de ces campagnes pour demander des comptes aux gouvernements⁶⁶.

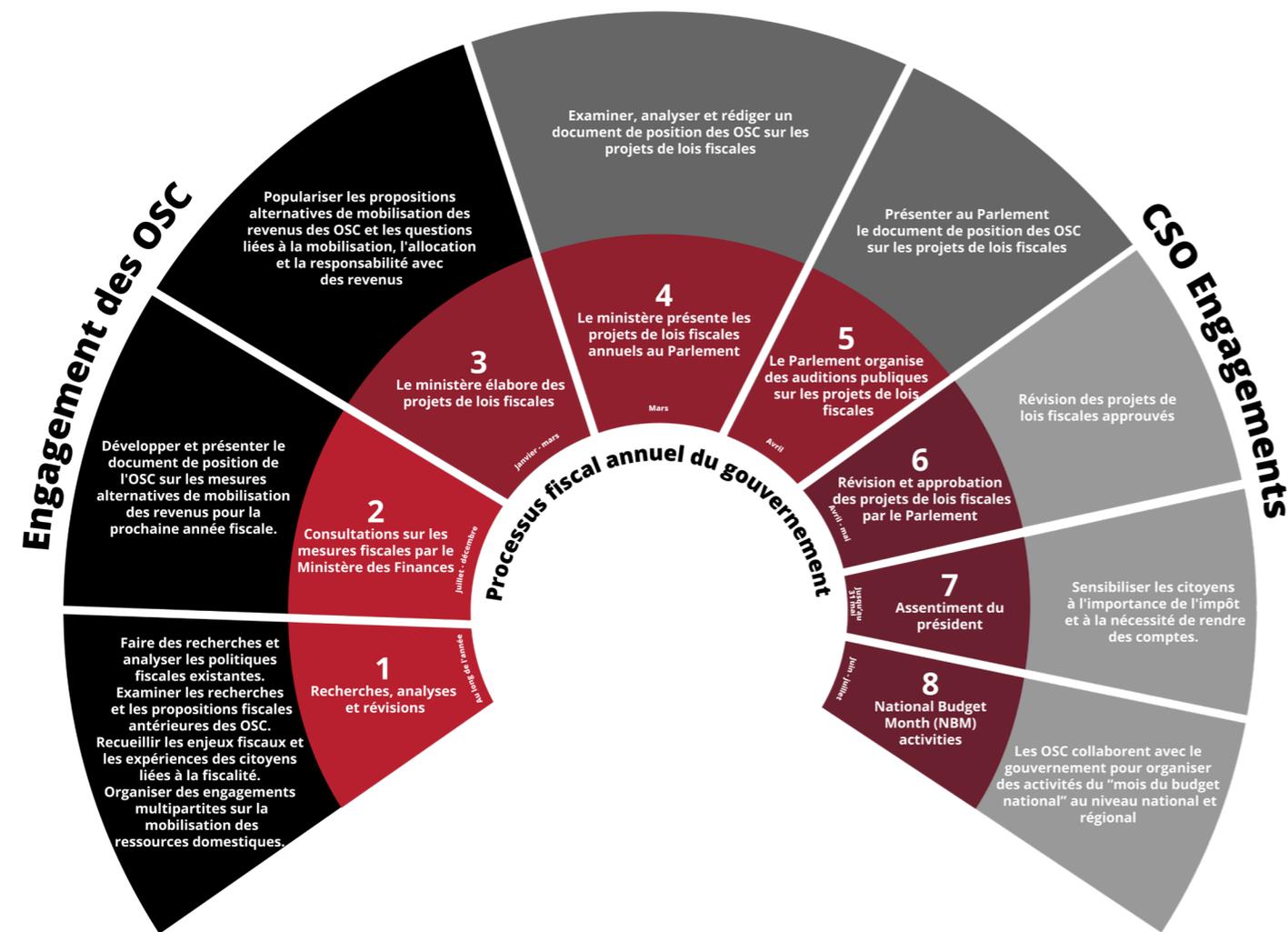
4.2. Feuille de route pour le plaidoyer de la Tax Justice Alliance Uganda

Le processus annuel d'amendement fiscal du gouvernement ougandais a évolué au fil des ans pour devenir un processus systématique dans lequel la société civile est en mesure d'influencer les résultats de la politique fiscale. Le niveau d'engagement et le taux d'adoption des propositions faites dépendent largement de la profondeur de l'analyse entreprise, des données fournies et de la volonté politique du gouvernement d'adopter leurs propositions. La figure 1 ci-dessous est une représentation graphique de ce processus.



Feuille de route de la société civile pour le plaidoyer fiscal

Engagements régionaux; Collaborer avec des organisations partageant les mêmes idées au niveau régional et international.



Source: Adapted from Tax Justice Alliance Uganda (2018) Civil society tax advocacy roadmap

La Tax Justice Alliance Uganda a élaboré en 2018 la Feuille de route pour le plaidoyer fiscal de la société civile, qui détaille, étape par étape, le processus annuel d'amendement fiscal du gouvernement. En suivant ce processus, les OSC, les groupes féministes, les militants des droits des femmes et les femmes travaillant dans les secteurs informels peuvent s'engager efficacement et établir l'agenda pour façonner la politique fiscale. Les étapes de la feuille de route pour le plaidoyer fiscal de la société civile sont les suivantes :

- Rechercher, analyser et examiner pour développer des preuves à l'appui des propositions politiques clés avancées pendant le plaidoyer. Ces processus impliqueront également l'élaboration des principales demandes de plaidoyer sous forme de déclarations, de prises de position et de communiqués de presse, entre autres, en vue de leur diffusion auprès du public. Tout au long de l'année, ces rapports de recherche peuvent être partagés avec le ministère des finances, de la planification et du développement économique afin d'informer la formulation de la politique fiscale.
- Engager et équiper les fonctionnaires techniques du ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, en particulier ceux chargés de l'élaboration de la politique fiscale, de la Direction des affaires économiques du Bureau du Président et de l'Autorité fiscale ougandaise, avec des preuves et des outils sur les approches féministes de la justice fiscale.
- Participer, mobiliser et faciliter les rassemblements des principales parties prenantes pour qu'elles puissent exprimer leurs contributions lors des consultations sur les mesures fiscales par le ministère des Finances. Ce processus implique le développement

de positions féministes et transformatrices de genre sur des mesures alternatives de mobilisation des revenus qui sont progressives et soutiennent l'équité de genre et la justice économique des femmes.

- Fournir une assistance technique et un soutien au ministère des Finances pour la rédaction des projets de loi fiscale et des notes de commande. En utilisant divers outils d'analyse de genre, les OSC, les organisations de défense des droits des femmes et les groupes féministes peuvent aider le gouvernement à appliquer ces outils dans ce processus. Le Fair Tax Monitor et le volume 1 de Framing Feminist Taxation fournissent tous les deux des outils uniques de recherche et d'analyse basés sur des preuves qui peuvent être appliqués pour que la politique fiscale fonctionne pour les femmes.
- Cartographier et mobiliser au sein du Parlement et équiper les membres du Parlement avec des informations qu'ils peuvent utiliser pour faire avancer les approches / propositions féministes en matière de justice fiscale lors de la discussion en plénière en réponse à la présentation des projets de loi fiscale faite par le ministère des Finances au Parlement.
- Les OSC, les groupes féministes, les activistes des droits des femmes et les femmes travaillant dans le secteur informel dans les zones rurales et urbaines se sont assurés d'une audience avec la commission parlementaire des finances, afin de présenter leurs demandes et leurs recommandations sur les projets de loi fiscale pour des lois et des politiques fiscales progressives, justes et féministes, lors des auditions publiques menées par le Parlement.
- Repérer et engager les principaux alliés au sein du Parlement et leur fournir des informations et des outils de justice fiscale féministes qu'ils pourront utiliser pour examiner et vérifier les projets

de loi fiscale présentés au Parlement pour examen et approbation.

- Populariser les positions féministes sur les amendements fiscaux à travers divers canaux médiatiques, mobiliser les OSC, les organisations de défense des droits des femmes et les groupes féministes pour influencer le Parlement et le Président afin qu'ils adoptent et approuvent des politiques fiscales tenant compte de la dimension de genre.

4.3. L'application

Les nombreuses campagnes pour la justice fiscale et de genre en Ouganda et dans d'autres pays soulignent l'importance d'une campagne commune regroupant encore plus d'organisations de femmes, de la société civile et des droits de l'homme pour travailler ensemble à la justice fiscale et de genre. C'est dans cet esprit que les deux exemples suivants d'analyse systémique des politiques fiscales sous la perspective du genre sont présentés pour être discutés et affinés en vue d'une utilisation éventuelle, en fonction des différents pays.

4.3.1. Le livre de Grown et Valodia, *Taxation and Gender Equity*, comprend un chapitre sur l'Ouganda

Tout d'abord, un chapitre du livre *Taxation and Gender Equity* de Grown et Valodia est consacré à l'Ouganda, rédigé par Sarah Ssewanyana, Lawrence Bategeka, Madina Guloba et Julius Kiiza⁶⁷. Ce chapitre fournit une analyse unique et précieuse de l'égalité des genres dans le contexte de la politique fiscale ougandaise à un moment particulier de l'histoire. Après plus de deux ans de

⁶⁷ S. Ssewanyana et al. (2010). 'Gender equality and taxation in Uganda'. In: C. Grown and I. Valodia (eds) *Taxation and Gender Equity: A comparative analysis of direct and indirect taxes in developing and developed countries*. IDRC and Routledge. pp.233–260.

recherche et d'analyse, le profil du pays a été publié en 2010. Les auteurs précisent que leur analyse s'est largement appuyée sur l'enquête nationale ougandaise auprès des foyers de 2005-2006 et sur les données administratives de l'Autorité fiscale ougandaise (URA). Les paragraphes ci-dessous mettent en évidence les principaux problèmes d'inégalité entre les genres en matière de fiscalité, d'après cette analyse comparative réalisée il y a 12 ans.

De plus, ce chapitre constitue une riche source de données permettant d'évaluer les changements intervenus depuis pour faire progresser les droits des femmes et l'égalité des genres en matière de justice fiscale en Ouganda, et le grand nombre de problèmes systémiques qu'il reste à résoudre. **Les commentaires en rouge sont ceux d'économistes et de fiscalistes féministes ougandais sur la situation du genre et de la fiscalité aujourd'hui (2022).**

Préjugés sexistes implicites et explicites dans la politique fiscale de l'Ouganda

Préjugés sexistes dans les impôts directs

L'égalité de traitement dans le code fiscal ne se traduit pas par une égalité réelle entre les genres, et le système ougandais d'impôt sur le revenu des personnes physiques contient des préjugés sexistes implicites. Par exemple, en 2010, les seuils et les tranches d'imposition n'ont pas été ajustés pour compenser l'inflation, ce qui, comme nous le verrons plus loin, entraîne un biais sexiste implicite envers les femmes. En outre, le système présente des inégalités horizontales : les ménages ayant le même niveau de

revenus mais une composition différente de contribuables ont des charges fiscales personnelles différentes ; les foyers ayant le même niveau de revenus et la même composition de contribuables paient le même montant d'impôt sur le revenu, qu'ils aient ou non des enfants et d'autres personnes à charge⁶⁸.

Les politiques en matière d'impôt sur le revenu n'ont pas vraiment pris en compte les préoccupations liées au genre. Les femmes sont traitées de la même manière que les hommes, sans déductions ni allocations pour compenser leur plus grande vulnérabilité à la pauvreté. Quelques amendements à la loi sur l'impôt sur le revenu de 1997 ont une certaine pertinence en matière de genre, mais seulement de façon accessoire. Une disposition de la loi de 2003 sur l'impôt sur le revenu (amendement) exempte de l'impôt les personnes qui gagnent leur vie dans l'agriculture, les plantations ou l'horticulture.

Bien que la plupart des femmes soient employées dans le secteur agricole, cette exemption ne leur profite pas nécessairement. La plupart de ceux qui s'engagent dans l'agriculture de plantation ou horticole et qui sont en mesure de bénéficier de cette exonération sont de grandes entreprises ; la plupart d'entre elles sont des transnationales qui ont souvent été dénoncées pour leurs violations des droits des travailleurs, en particulier des femmes, victimes de bas salaires, d'accaparement des terres etc.

De même, la loi de 2008 portant modification de la loi sur l'impôt sur le revenu prévoit des incitations pour les personnes travaillant dans l'agroalimentaire. Là encore, l'amendement n'est pertinent du point de vue du genre que dans la mesure où l'agro-trans-

⁶⁸ Ibid. p.240.

⁶⁹ Ibid. p.240.

⁷⁰ Ibid. p.240.

⁷¹ <https://www.womankind.org.uk/gender-inequality-and-the-rush-for-land-a-perfect-storm-for-womens-rights-in-uganda/>

⁷² C. Grown. and I. Valodia (2010). Taxation and Gender Equality. IDRC and Routledge, pp.240–241.

⁷³ Ibid. p.241.

formation est essentielle à l'agriculture, où, comme on l'a vu, la plupart des femmes travaillent pour gagner leur vie⁶⁹.

Les exonérations fiscales ont tendance à profiter davantage aux hommes qu'aux femmes, principalement en raison de la ségrégation professionnelle sur le marché du travail. Par exemple, la valeur de tout bien acquis par don, legs ou héritage qui n'est pas inclus dans le revenu d'une entreprise, d'un emploi ou d'une propriété est exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exemption favorise relativement plus les hommes que les femmes car, en Ouganda, la plupart des communautés sont patrilineaires et les héritages bénéficient principalement aux hommes⁷⁰. On estime qu'entre 7 et 20 % seulement des femmes possèdent des terres⁷¹.

Les revenus des pensions sont également exonérés d'impôt. Cette disposition profite relativement plus aux hommes, qui sont moins nombreuses à avoir un emploi avec pension. Le versement d'une somme forfaitaire par une caisse de retraite résidente à un membre de la caisse ou à une personne à charge d'un membre de la caisse est exonéré d'impôt sur le revenu. Là encore, l'exonération bénéficie essentiellement aux hommes, qui sont moins nombreux à bénéficier d'une pension de retraite⁷².

Les revenus officiels des personnes employées par les forces armées, la police ou les services pénitentiaires sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Jusqu'à très récemment, ces forces n'employaient que des hommes. Aujourd'hui encore, la proportion de femmes dans les forces de défense populaires de l'Ouganda est inférieure à 5 %, et les femmes ne représentent que 25 % des forces de police ougandaises⁷³.

Une autre source de biais implicite provient de l'effet de frein fiscal, qui fait que les seuils d'imposition ne sont pas ajustés à l'inflation. Bien que l'inflation ait été faible depuis la promulgation de la loi sur l'impôt sur le revenu de 1997, elle n'a cessé d'éroder la valeur des salaires ougandais ; les tranches d'imposition n'ont pas été ajustées à la hausse. Cela démontre que même si le revenu minimum de 130 000 UGX exempté de PAYE en 1997 équivalait à 197 271 UGX une décennie plus tard, le gouvernement a conservé les mêmes seuils d'imposition. Cela signifie que les salariés dont les revenus mensuels étaient compris entre 130 000 et 197 271 UGX et qui étaient auparavant exemptés de l'impôt sur le revenu doivent désormais payer. Ce groupe comprend une plus grande proportion de femmes que d'hommes, ce qui laisse penser que l'inflation a imposé un fardeau disproportionné aux femmes. En 2007, la compensation de ce biais sexiste implicite généré par l'inflation aurait nécessité un ajustement à la hausse de 52 % des tranches d'imposition sur le revenu. Un tel ajustement permettrait d'éliminer cette source de biais sexiste implicite dans le système fiscal⁷⁴.

⁷⁴ Ibid. p.241.

En Ouganda, les particuliers sont soumis aux taux de la troisième annexe de la loi sur l'impôt sur le revenu (amendement), qui a été modifiée pour la dernière fois au cours de l'exercice 2012 / 13, lorsque le taux de change était de 1 USD pour 2 500 shillings. À la fin de l'année 2021, le taux de change avait augmenté de 43 % pour atteindre une moyenne de 3 585 shillings pour 1 USD. Les dépenses mensuelles moyennes des foyers ougandais sont passées de 328 200 UGX au cours de l'exercice 2012 / 13 à 339 263 UGX en 2019 / 20, soit une augmentation réelle de 3,4 % sur une période de trois ans. Cela

⁷⁵ Tax Justice Alliance Uganda (2021). Alternative CSO Tax Proposals for FY 2021/22: [file:///E:/BACKUPS/DOWNLOADS/cso-tjau-tax-proposals-fy-2021-22-3%20\(2\).pdf](file:///E:/BACKUPS/DOWNLOADS/cso-tjau-tax-proposals-fy-2021-22-3%20(2).pdf)

⁷⁶ Ibid. pp.241–242.

⁷⁷ Ibid. p.242.

montre que le coût de la vie a augmenté, alors que les revenus ont diminué. En 2012 / 13, le seuil de l'impôt sur le revenu des personnes physiques équivalait à 94 USD, alors qu'aujourd'hui, ce même seuil équivaut à 65 USD, ce qui implique une réduction nette de 30 USD des revenus, ce qui pourrait expliquer l'augmentation des niveaux de pauvreté. En raison des difficultés économiques actuelles, qui se caractérisaient auparavant par des taux d'inflation élevés (5,6 % par an), un coût élevé du crédit (27 % par an) et de faibles revenus (27 % du seuil de pauvreté) parmi la population, l'épargne et la consommation sont réduites en raison de la faiblesse du revenu disponible⁷⁵.

De nombreuses données sont présentées sur les foyers à revenu unique par rapport aux foyers à double revenu, concluant que bien que les deux foyers aient le même revenu total par an, la charge fiscale du foyer à revenu unique (5,4 %) est presque sept fois supérieure à celle du ménage à double revenu (0,8 %). Il convient de noter que la charge sera la même pour les foyers ayant la même structure de revenus et n'ayant pas d'enfants⁷⁶.

Après une autre discussion élaborée à l'aide de données sur les foyers à revenu unique et à double revenu, les auteurs concluent que les ménages avec enfants supportent une charge plus élevée de l'impôt sur le revenu, car le système fiscal n'offre pas de rabais ou d'allocations aux foyers avec enfants, qui sont principalement pris en charge par les femmes. Ainsi, si le système d'IRP de l'Ouganda est équitable sur le plan vertical, il ne prévoit pas d'équité horizontale⁷⁷.

Les foyers avec enfants supportent une charge fiscale plus im-

portante que les ménages sans enfants, car le système d'imposition des personnes physiques ne prévoit aucune disposition pour les personnes en charge. Le gouvernement doit donc mettre en place des mesures fiscales susceptibles de réduire l'inégalité entre les genres en termes de revenu disponible⁷⁸.

Le genre et l'incidence de l'impôt indirect

L'incidence des impôts indirects est nettement plus importante pour les foyers dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes (regardez le graphique 9.3 et le tableau 9.7 du chapitre). Comme indiqué ci-dessus, la TVA impose une charge plus importante aux foyers que les droits d'accises ou la taxe sur les carburants. Les impôts indirects totaux sont modérément progressifs : la part des impôts indirects totaux dans les dépenses totales augmente avec le quintile de dépenses (voyez les figures 9.4(a) et 9.5(a) du chapitre). Au sein de chaque quintile, les ménages dirigés par des femmes ont une incidence de l'impôt indirect total nettement inférieure à celle des hommes. La seule exception concerne les foyers à majorité féminine, où des différences significatives entre les genres apparaissent dans les 4e et 5e quintiles⁷⁹.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que l'analyse des différences entre les genres dans le système d'imposition en tenant compte de la composition des foyers adultes par genre pourrait ne pas suggérer de recommandations politiques significatives. Pour cette raison, l'analyse suivante examine l'incidence des impôts indirects sur les foyers classés selon le genre du principal responsable et selon la situation professionnelle des membres adultes, en contrôlant la présence d'enfants⁸⁰.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid. p.243.

⁸⁰ Ibid. p.245.

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid. p.250.

⁸³ https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/11_2020STATISTICAL_ABSTRACT_2020.pdf

Des différences de consommation entre les genres

L'incidence de la fiscalité indirecte sur l'alimentation, les vêtements et chaussures pour enfants et le carburant est plus élevée dans les foyers où les femmes sont plus nombreuses que dans les ménages où les hommes sont plus nombreux⁸¹.

De manière générale, les foyers avec enfants ont une plus grande incidence de la fiscalité indirecte que les ménages sans enfants. Les seules catégories de consommation exceptionnellement élevées dans ces foyers sont les vêtements et chaussures pour adultes, l'eau et l'électricité, la paraffine, la communication et les biens et services divers. Les différences entre les genres varient selon les catégories de consommation pour des types de ménages ayant des niveaux de revenus similaires. Les tendances et le niveau de signification restent les mêmes après avoir contrôlé la présence d'enfants⁸².

La taxe sur le sel et la réduction de 50 % de la taxe sur la paraffine font l'objet d'un vaste débat. Le gouvernement souhaite conserver ces taxes, car elles génèrent d'importantes recettes, mais elles ne sont pas abordables pour la plupart des personnes.

Selon le résumé statistique 2020 pour l'Ouganda, les foyers dirigés par des femmes étaient plus susceptibles d'emprunter du sel à leurs voisins que les ménages dirigés par des hommes, qui peuvent se permettre d'acheter du sel lorsqu'il est fini. En outre, l'achat de sel fini est plus répandu dans les ménages urbains que dans les foyers ruraux, tel que démontré par le tableau 2.4.8 page 45⁸³.

En termes de travail de soins non rémunéré, le temps consacré est disproportionné chez les femmes par rapport aux hommes. Selon l'enquête nationale sur les foyers ougandais (UNHS) 2019 / 20⁸⁴, les femmes consacrent 24 heures par semaine aux travaux de soins non rémunérés. Cela représente 10 heures de plus que les hommes qui y consacrent 14 heures. Parce que les services essentiels, c'est-à-dire l'eau courante et l'électricité, sont soumis à des taux de TVA élevés, les femmes sont obligées de parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau dans les puits, et ne peuvent pas non plus utiliser les appareils ménagers qui réduiraient leur temps consacré aux travaux non rémunérés, ce qui leur empêche de consacrer plus de temps aux travaux rémunérés.

Les auteurs recommandent au gouvernement de mettre en place des mesures d'économie telles qu'une réduction des dépenses de l'administration publique⁸⁵.

Conclusions finales et recommandations politiques

En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les genres, les simulations de politiques effectuées dans l'ouvrage montrent que les réductions des taxes sur les biens et services réduisent la charge fiscale des foyers dirigés par des femmes beaucoup plus que celle des ménages dirigés par des hommes. L'ouvrage démontre, par exemple, que la décision récente de supprimer les taxes sur le sel est sensible à la dimension de genre et que la réduction de moitié des droits d'accise actuels sur la paraffine profiterait davantage aux foyers dirigés par des femmes qu'à ceux dirigés par des hommes, en particulier dans les quintiles de revenus inférieurs⁸⁶.

⁸⁴ https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/09_2021Uganda-National-Survey-Report-2019-2020.pdf

⁸⁵ C. Grown and I. Valodia (2010). Taxation and Gender Equality. IDRC and Routledge. pp.257–258.

⁸⁶ Ibid. p.259.

Il est également recommandé aux gouvernements de subventionner l'accès et l'utilisation de l'eau courante et de l'électricité dans les foyers afin d'en réduire le coût et d'accroître ainsi l'accès à ces services essentiels.

En ce qui concerne la fiscalité directe, la part de la PAYE dans les recettes fiscales totales du gouvernement a augmenté régulièrement depuis 1997 et devrait augmenter modestement à l'avenir.

Entre 2016 et 2021, les impôts indirects ont fluctué autour de 65 % des recettes fiscales totales et les impôts directs autour de 35 %.

Bien que ce succès relatif en matière de mobilisation des ressources nationales doive se poursuivre, les CAFE proviennent du secteur formel, qui ne représente que 16 % de l'emploi total. Cela suggère que la meilleure façon d'augmenter les recettes fiscales est de créer de nouvelles opportunités d'emploi. La stratégie de création d'emplois devrait tenir compte des disparités entre les genres évoqués plus haut, afin de garantir un accès équitable à des emplois décents pour les hommes et les femmes.

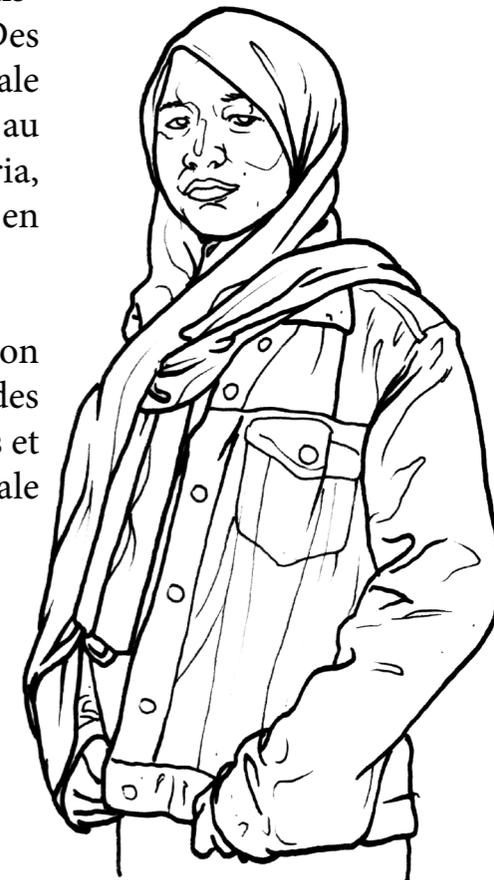
Contrairement à la fiscalité indirecte, cependant, le système ougandais d'impôt sur le revenu des personnes physiques présente des biais sexistes implicites résultant d'inégalités verticales et horizontales au niveau des ménages. Au fur et à mesure que la part des impôts par répartition dans le total des recettes fiscales augmente, il est important que les décideurs politiques s'attaquent à ces inégalités. L'une des façons d'y parvenir est d'étendre les exemptions fiscales qui favorisent l'égalité des genres. Par exemple, l'extension des déductions fiscales pour la présence d'enfants

dans le foyer bénéficierait principalement aux femmes, puisque ce sont elles qui assurent la majeure partie de l'entretien des jeunes personnes à charge. Les femmes dans les tranches d'imposition inférieures pourraient également bénéficier de déductions basées sur le principe d'équité selon lequel les femmes gagnent moins d'argent que les hommes et devraient payer moins d'impôts. En outre, les responsables politiques devraient envisager d'indexer les tranches d'imposition sur l'inflation afin de remédier aux préjugés sexistes implicites mentionnés précédemment⁸⁷.

⁸⁷ Ibid.

Les exemples ci-dessus concernant l'Ouganda témoignent d'une incroyable mobilisation dans ce pays en faveur de la justice fiscale pour l'égalité des genres et la réduction de la pauvreté. Des campagnes en faveur de l'égalité des genres et de la justice fiscale ont également lieu en Afrique du Sud, au Brésil, au Burundi, au Cambodge, en Colombie, en Inde, au Kenya, au Mali, au Nigeria, au Népal, au Pakistan, au Sénégal, en Tanzanie, en Tunisie, en Ouganda, au Vietnam et en Zambie.

Ces dernières années, l'analyse, le plaidoyer et la mobilisation sur le genre et la justice fiscale par des groupes de femmes, des OSC, des ONG, des institutions de recherche et universitaires et d'autres partenaires ont élargi le discours sur la politique fiscale et monétaire et pour le genre et la justice fiscale.



Glossaire

Le groupe de travail « Fiscalité et genre » de GATJ a initialement créé ce glossaire sur la fiscalité et le genre pour la publication *Framing Feminist Taxation : With examples from Uganda* (2021). Il a été mis à jour et édité pour cette publication.

Abus en matière de prix de transfert

C'est la manipulation des prix des transactions entre filiales de transnationales ou, plus précisément, de la vente de biens et de services par des sociétés affiliées au sein d'une transnationale à des prix artificiellement élevés ou bas (en dehors de la fourchette de pleine concurrence). Cela peut se produire pour un certain nombre de raisons, notamment pour le transfert des bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité ou des pays offrant un traitement fiscal privilégié à certains types de revenus. On peut également parler de « Manipulation des prix de transfert ».

Abus fiscal

Terme utilisé par les praticiens des droits de l'homme pour

désigner les pratiques fiscales considérées comme contraires à l'esprit de la loi, aux normes et aux principes des droits de l'homme. Ce sont des pratiques largement similaires à ce que l'on appelle l'optimisation fiscale « légal », fondé sur une interprétation plus étroite de la loi.

Aide publique au développement

Des apports financiers et des dons transférés des pays développés vers les pays en voie de développement.

Aide publique au développement (APD)

L'OCDE définit l'Aide publique au développement comme les flux destinés aux pays en développement et aux institutions multilatérales fournis par des organismes officiels ou par

leurs agences exécutives et qui répondent aux critères suivants : (a) elle est administrée dans le but principal de la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement ; et (b) elle a un caractère concessionnel et comporte un élément de don d'au moins 25 %.

Analyse budgétaire

L'analyse budgétaire se concentre sur l'évaluation critique des allocations budgétaires effectuées au début de l'année fiscale et sur le suivi des dépenses effectuées sur la base de ces allocations afin de déterminer dans quelle mesure la politique se traduit par des résultats.

Arbitrage fiscal

Processus où un contribuable averti joue sur les systèmes

fiscaux de deux ou plusieurs pays différents pour en tirer un avantage fiscal.

Banque mondiale

C'est un terme couramment utilisé pour désigner la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement. Trois autres organismes font également partie de la Banque mondiale : la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Ensemble, ces organisations sont désignées sous le nom de Groupe de la Banque mondiale.

Base d'imposition

C'est la valeur collective des transactions, des actifs, des articles et d'autres activités qu'une juridiction choisit de taxer.

Bénéficiaire effectif

La personne réelle ou le groupe de personnes qui contrôle(nt) et bénéficie(nt) d'une société directement ou indirectement. Toutes les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts doivent être rendues publiques dans un registre accessible.

Blanchiment d'argent

La pratique consistant à traiter l'argent provenant d'activités criminelles ou autrement illicites pour lui donner l'apparence de provenir d'une source légitime.

Budget

Une déclaration complète des plans financiers du gouvernement, y compris les dépenses, les recettes, le déficit ou l'excédent, et la dette. Le budget est le principal document de politique économique d'un gouvernement, indiquant comment ce dernier prévoit d'utiliser les ressources publiques pour atteindre ses objectifs politiques. En tant qu'énoncé de la politique budgétaire, le budget montre la nature et l'étendue de l'impact du gouvernement sur l'économie. Le budget est préparé par l'exécutif, puis est généralement soumis au corps législatif pour être examiné, amendé et adopté en tant que loi. Le processus de préparation du budget commence de nombreux mois avant le début de l'année fiscale couverte par le budget, afin qu'il puisse être promulgué en tant que loi avant

le début de l'année fiscale.

Budgétisation sexospécifique

La budgétisation sexospécifique est un moyen d'intégrer une perspective de genre à toutes les étapes du processus budgétaire - planification, rédaction, mise en œuvre et évaluation - afin de garantir que les politiques budgétaires prennent en considération les questions de genre dans la société. La BS n'implique pas la création de budgets séparés pour les femmes et les filles et pour les hommes et les garçons, mais elle assure la transparence fiscale et la responsabilité dans l'utilisation des allocations budgétaires faites aux programmes bénéficiant aux femmes et aux filles. En tant qu'instrument, elle est également utile pour évaluer

toute augmentation des allocations budgétaires destinées aux femmes et aux filles. L'idée de base est de s'assurer que les dépenses servent les besoins et les priorités des femmes et des hommes, des filles et des garçons de différentes catégories socio-économiques et démographiques, dans le but de réduire les inégalités entre les genres et les inégalités croisées.

Capacité fiscale

C'est le terme qui désigne la capacité d'un pays souverain à générer des recettes grâce à son architecture fiscale.

Charge fiscale

C'est l'impact de diverses taxes sur différents secteurs de la population.

Concurrence fiscale

C'est la pression exercée sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les impôts, notamment pour attirer des investissements, soit par une réduction des taux d'imposition déclarés, soit par l'octroi d'allocations spéciales et d'incitations.

Congé fiscal

Période pendant laquelle une entreprise qui investit dans un pays ne doit pas payer d'impôt en vertu d'un accord avec le gouvernement.

Conformité fiscale

C'est le paiement de l'impôt dû qui ne fait pas recours à l'évasion ou à la fraude fiscale.

Consensus fiscal

C'est l'ensemble de politiques fiscales promues par le Fonds monétaire international en vue de la stabilité macroéconomique, mais sans tenir compte des préoccupations d'égalité. Ces politiques comprennent : la réduction des taux d'imposition des sociétés et des autres revenus, la réduction des taxes commerciales pour soutenir la libéralisation des échanges et des investissements, l'expansion de la fiscalité indirecte telle que la TVA, la simplification du code des impôts et la promotion d'une réforme structurelle significative des administrations fiscales.

Convention de double imposition (CDI)

Traité conclu entre deux pays pour restreindre les droits

d'imposition à la source et à la résidence dans le but d'atténuer la double imposition et de répartir les droits d'imposition entre les parties. Cependant, les CDI font souvent pencher la balance des droits d'imposition au détriment des pays du Sud.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

La « déclaration des droits de la femme » est la pierre angulaire de tous les programmes d'ONU Femmes. Plus de 185 pays sont parties à la Convention.

Déclaration et programme d'action de Beijing (BPfA)

Adopté par les gouvernements

lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, ce document énonce les engagements des gouvernements à renforcer les droits des femmes.

Dettes

Somme d'argent accumulée due par l'État. Elle peut être interne ou externe (c'est-à-dire la dette due à des créanciers extérieurs à un pays, y compris la dette due à des banques commerciales privées, à d'autres gouvernements ou à des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international).

Développement

Ce processus à long terme commence par la satisfaction des besoins humains les plus fondamentaux des personnes - nourriture, eau potable, bonne santé,

logement. Il inclut la possibilité d'obtenir une éducation et de gagner sa vie dans une société où les droits de l'homme sont respectés et où les femmes, comme les hommes, peuvent participer pleinement à la vie de leur communauté. Dans le même temps, il s'agit aussi de construire une infrastructure qui offre des services essentiels à tous et une économie qui encourage l'innovation et le respect de l'environnement.

Développement durable

Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il comprend la prise en compte des questions environnementales, économiques et communautaires.

Droits d'accises

Ces taxes sont généralement imposées sur une gamme limitée de produits, tels que les produits de luxe ou les produits qui peuvent avoir un impact négatif sur le consommateur.

Échange automatique d'informations fiscales

Système d'échange d'informations fiscales par lequel les autorités fiscales des juridictions partagent automatiquement des informations sur les actifs d'un contribuable avec la juridiction d'origine de ce contribuable. Les organisations de la société civile souhaitent qu'un accord multilatéral soit conclu pour que les paradis fiscaux partagent automatiquement leurs informations avec

toutes les autres juridictions.

Écart Fiscal

C'est la différence entre les taux d'imposition fiscaux nominaux et les recettes fiscales réelles. Cette différence peut être calculée par le biais de diverses méthodologies, par exemple la différence entre la capacité fiscale et l'effort fiscal, ou des contrôles fiscaux aléatoires des contribuables.

Facturation fictive

Une pratique similaire à l'abus de prix de transfert, mais entre des entreprises non liées.

Fiscalité équitable

La fiscalité équitable désigne les politiques fiscales qui réduisent les inégalités de revenu, de richesse ou d'autres inégalités sociales. L'équité

horizontale signifie que les personnes et les entreprises se trouvant dans des circonstances similaires en termes de bien-être sont traitées de manière similaire, tandis que l'équité verticale renvoie à l'idée que les personnes ayant une plus grande capacité à payer des impôts devraient en payer davantage.

Flux financiers illicites (IFF)

Les IFF sont un terme générique qui couvre les mouvements transfrontaliers liés à l'abus fiscal, l'évasion fiscale, la fraude fiscale, les abus réglementaires, la corruption, le vol de biens publics, le blanchiment des produits du crime et le financement du terrorisme.

Fraude fiscale

Terme souvent utilisé par les défenseurs de la justice fiscale lorsqu'il n'est pas clair si l'impôt est optimisé ou fraudé. Il souligne le fait que de nombreuses stratégies d'optimisation fiscale sont abusives, même lorsqu'elles sont considérées légales.

Fuite illicite de capitaux

Processus où les détenteurs de richesses et les entreprises placent leurs fonds et d'autres actifs en dehors de leur pays de résidence. Le processus est illicite si les fonds sont d'origine criminelle, sont transférés illégalement ou sont utilisés à des fins illicites.

Impôts directs

Impôts qui frappent directement les revenus (salaires, bénéfices, dividendes, loyers,

etc.), les biens et la fortune des personnes physiques ou morales. Il s'agit d'une forme d'imposition progressive, où ceux qui ont plus contribuent proportionnellement plus.

Impôt forfaitaire

Système fiscal où le montant de l'impôt payé reste constant par rapport au revenu total, ce qui empêche les impôts de réduire les inégalités.

Impôts indirects

C'est une forme d'impôt prélevé sur les transactions, généralement sur leur valeur brute. Les exemples incluent les taxes de vente, les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes sur les biens et services, les droits de timbre, les impôts fonciers, les droits

d'accise et de douane, parmi les prélèvements de toutes sortes.

Impôts progressifs

Système fiscal où le montant de l'impôt payé augmente en proportion du revenu ainsi qu'en termes absolus lors que le revenu augmente, autrement dit, le taux d'imposition en pourcentage augmente à mesure que le revenu augmente. Ce type d'impôt réduit les inégalités.

Impôts régressifs

Système fiscal où ceux qui gagnent plus paient proportionnellement moins d'impôts. Ce type d'impôt accroît les inégalités et est à l'opposé de l'« impôt progressif ».

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu, les bénéfices, les successions, les salaires et les gains en capital sont normalement répartis entre les impôts dus par les particuliers et les sociétés.

Impôt sur le revenu des sociétés

Impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés à responsabilité limitée et autres entités similaires. L'impôt est généralement prélevé sur le revenu net imposable, spécifié dans l'état financier de la société. Également appelé impôt sur les sociétés.

Impôt sur les gains en capital

Impôt sur les bénéfices tirés de la vente de biens d'équipement tels que les actions et les parts,

les terrains et les bâtiments, les entreprises et les biens de valeur tels que les œuvres d'art.

Incitations fiscales

Une incitation fiscale est un aspect du code des impôts conçu pour encourager un certain type de comportement. Cela peut se faire par des moyens tels que des périodes limitées de congés fiscaux ou des déductions fiscales permanentes sur certains postes. Cependant, elle peut aussi devenir un espace pour le lobby des entreprises et pour l'utilisation abusive des avantages fiscaux, sans aucun retour pour la société.

L'économie féministe

L'économie féministe promeut l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Les activités, le comportement et les

décisions des hommes et des femmes ont un impact majeur sur notre économie. Mais l'économie dominante a tendance à se baser sur la vie des hommes et à ne reconnaître que le travail effectué contre de l'argent. Une perspective économique féministe reconnaît le travail rémunéré et non rémunéré des hommes et des femmes - Women's Budget Group, UK. <https://wbg.org.uk/wp-content/uploads/2018/01/WBG-What-is-Feminsist-Economics-PDF-compressed.pdf> et la déclaration sur la justice économique des femmes africaines <http://africlub.net/awdf/wp-content/uploads/AWEF-Statement-FINAL.pdf>.

Les redevances

Les redevances sont des paiements basés sur l'utilisation d'un actif, conformément à un

accord de licence, par exemple les ressources naturelles telles que le pétrole, les minéraux et les forêts, mais aussi la propriété intellectuelle, notamment la musique et les produits pharmaceutiques. Les redevances sont généralement fixées en pourcentage des revenus tirés de l'utilisation ou de l'épuisement progressif d'un actif.

Opacité financière

Les opacités financières sont des pays, des villes et des territoires qui offrent un secret financier qui porte atteinte à la réglementation d'une autre juridiction pour le bénéfice et l'usage principaux de ceux qui ne résident pas dans leur domaine géographique. Leurs lois permettent de garder en confidentialité les informations bancaires ou financières dans la plupart des

circonstances. Ces juridictions peuvent créer une structure juridique uniquement destinée à l'usage des non-résidents.

Optimisation Fiscale

Terme utilisé dans le monde de la comptabilité pour définir ce qui est une minimisation fiscale légale dans le cadre de la loi au lieu de celle qui est illégal (évasion fiscale). La profession comptable part du principe que ce qui n'est pas explicitement illégal doit donc être légal ; et de nombreux systèmes d'optimisation fiscale exploitent les lacunes, les taux d'imposition différents dans les CDI et d'autres divergences entre les juridictions. C'est la pratique qui cherche à minimiser la facture fiscale en respectant la lettre de la loi (par opposition aux méthodes illégales, qui seraient classées

comme évasion ou fraude fiscale). Cela implique souvent de manipuler la base fiscale pour minimiser l'impôt à payer.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

La seule organisation internationale mondiale qui s'occupe des règles du commerce entre les nations. Son cœur est constitué par les accords de l'OMC, négociés et signés par la plupart des nations commerçantes du monde et ratifiés par leurs parlements.

Paiements de sécurité sociale

Paiements effectués pour le maintien de la santé, du chômage, des pensions et d'autres droits sociaux de base fournis par le gouvernement. Ils sont souvent considérés

comme des impôts ou des cotisations sociales.

Pays développé

Il s'agit d'un terme utilisé pour désigner les pays relativement riches et technologiquement avancés dans lesquels la plupart des gens ont une espérance de vie élevée, un accès à l'éducation et un RNB par habitant supérieur à 11 115 USD en 2008.

Pays en développement

Il s'agit d'un terme utilisé pour désigner les pays à revenu faible ou intermédiaire dans lesquels la plupart des gens ont un niveau de vie inférieur et ont accès à moins de biens et de services que la plupart des gens dans les pays à revenu élevé. Les 172 pays de ce groupe comprennent des États

qui sont diversement qualifiés de pays en développement, de pays sous-développés, de pays à faible revenu, de pays du monde majoritaire, du Sud, du Sud mondial ou du tiers monde. Ces nations ont généralement de faibles niveaux de technologie, des niveaux de vie basiques et peu de base industrielle. Leurs économies sont principalement agricoles et se caractérisent par une main-d'œuvre bon marché et non qualifiée et une pénurie de capitaux d'investissement.

Paradis fiscal

Les paradis fiscaux, ou les centres financiers offshore, sont généralement des pays ou des lieux où l'impôt sur les sociétés est faible ou nul, ce qui permet aux étrangers d'y établir facilement des entreprises. Les paradis fiscaux limitent aussi

généralement la divulgation publique d'informations sur les entreprises et leurs propriétaires. Comme les informations peuvent être difficiles à extraire, les paradis fiscaux sont aussi appelés juridictions du secret. Les paradis fiscaux présentent principalement les caractéristiques suivantes : absence d'impôts ou impôts nominaux ; absence d'échange effectif d'informations ; manque de transparence dans le fonctionnement des dispositions législatives, juridiques ou administratives.

Planification fiscale

Lorsque la législation fiscale autorise plus d'un traitement possible d'une opération envisagée, le terme peut être utilisé pour comparer divers moyens de se conformer à la législation fiscale. Elle peut être faite

⁸⁸ <https://www.investopedia.com/articles/tax/08/tax-credit.asp>

de manière tellement agressive qu'il est difficile de comprendre à quel point la planification fiscale est légale et/ou morale.

Politique fiscale

La politique fiscale est le moyen par lequel un gouvernement ajuste ses niveaux de dépenses et ses taux d'imposition pour contrôler et influencer l'économie d'une nation. Cette stratégie est similaire à la politique monétaire, par laquelle une banque centrale influence la masse monétaire d'un pays. Ces deux politiques sont utilisées dans diverses combinaisons pour orienter les objectifs économiques d'un pays.

Politique macroéconomique

La politique macroéconomique vise à fournir un environnement économique stable, propice à une croissance économique forte et durable. Les principaux piliers de la politique macroéconomique sont la politique budgétaire, la politique monétaire et la politique de change. La politique macroéconomique s'intéresse au fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

Produit intérieur brut (PIB)

C'est la valeur totale des biens et services finaux produit dans un pays au cours d'une année civile. Le PIB par personne - le PIB total divisé par la population - est la mesure globale la plus simple

du revenu dans un pays. Si positive, la variation du PIB d'une année à l'autre est une mesure de la croissance économique.

Recettes

Montant total annuel des ressources disponibles d'un gouvernement. Les recettes sont généralement divisées en recettes fiscales (l'argent collecté par l'imposition directe et indirecte des particuliers et des entreprises) et en recettes non fiscales (les recettes publiques non générées par les impôts, telles que les aides, les prêts, les recettes des entreprises publiques, les loyers/concessions/royautés et les frais).

Retenue à la source

C'est l'impôt déduit d'un paiement effectué à une personne en dehors du pays. S'applique généralement aux revenus d'in-

vestissement, tels que les intérêts, les dividendes, les redevances et les droits de licence, conformément à une convention de double imposition signée entre les deux juridictions.

RNB

Le revenu national brut est la valeur de la production finale de biens et de services d'un pays au cours d'une année. C'est le produit intérieur brut plus ce que les résidents d'un pays gagnent à l'étranger et moins ce qui est payé à l'étranger. Le RNB a remplacé le terme PNB.

Sexe vs genre

Le sexe est la différence biologique entre les hommes et les femmes. Le genre est la manière dont la société attribue des caractéristiques et des rôles sociaux aux femmes et aux hommes.

Surcharges

Une surcharge est un frais supplémentaire, une charge⁸⁸ ou une taxe qui s'ajoute au coût d'un bien ou d'un service, au-delà du prix initialement indiqué. Souvent, une surcharge est ajoutée à une taxe existante et n'est pas incluse dans le prix indiqué du bien ou du service. Les surtaxes sont un moyen de répercuter indirectement les coûts sur le consommateur, en indiquant une charge distincte du coût du bien ou du service, qui semble rester au même prix.

Taxe

Une taxe prélevée par un gouvernement ou une entité régionale sur une transaction, un produit ou une activité afin de financer les dépenses publiques. Les taux d'imposition et

la base fiscale sont décidés par un organe législatif représentatif, sur la base de dispositions constitutionnelles.

Taxe d'abonnement

Un cess est une forme d'impôt, prélevé par le gouvernement sous la forme d'un pourcentage de l'impôt payé. Une taxe est collectée dans un but spécifique jusqu'à ce que le gouvernement obtienne suffisamment d'argent pour ce but.

Taxes à la consommation

La plupart des pays appliquent des taxes à la consommation telles que la TVA, les taxes générales de vente et les droits d'accises. Ce sont des impôts indirects, prélevés de manière égale sur les contribuables, ce qui fait qu'ils touchent de

manière disproportionnée les plus pauvres. Les femmes étant généralement plus pauvres, ce sont elles qui, proportionnellement, consacrent une part plus importante de leurs revenus aux taxes à la consommation.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

C'est la taxe facturée par les entreprises sur les ventes et les services, mais qui permet aux entreprises de demander un crédit au gouvernement pour toute taxe facturée par d'autres entreprises dans la chaîne de production. Différente de la taxe générale sur les services, qui n'exige pas la preuve d'être un producteur intermédiaire. La TVA est souvent critiquée pour son caractère régressif.

Taxe sur les produits et services sur les ventes (TPS)

Taxe ajoutée à la valeur de toutes les ventes, sans possibilité de demander un remboursement de la taxe payée. Différent de la TVA, qui n'est payée que par le consommateur final et pour laquelle chaque autre étape de la production doit apporter la preuve documentée de ne pas être le consommateur final. Son nom peut varier selon les pays, où l'on trouve aussi le nom taxe sur les produits et services (TPS).

Taux d'imposition effectif

Le taux d'imposition effectif est le pourcentage du revenu qu'un particulier ou une société paie en impôts. Le taux d'imposition effectif des particuliers est

le taux moyen d'imposition de leurs revenus gagnés, tels que les salaires, et de leurs revenus non gagnés, tels que les dividendes en actions.

Taux d'imposition

Un taux d'imposition est le pourcentage auquel un particulier ou une société sont imposés.

Taux zéro

C'est le terme utilisé en rapport avec la TVA, lorsque la taxe est en principe prélevée mais à un taux de 0 %, de sorte qu'en fait aucune taxe n'est payable mais entraîne des remboursements de crédits de taxe en amont.

Traités bilatéraux d'investissement (TBI)

Accord établissant les conditions et modalités des investissements privés réalisés par les ressortis-

sants et les entreprises d'un pays vers un autre. Ce type d'investissement est appelé investissement direct à l'étranger (IDE).

Zone économique spéciale (ZES)

Les ZES sont similaires aux zones de traitement économique, mais les activités peuvent inclure des activités commerciales orientées vers le marché intérieur. Les ZES ont également été utilisées par certains pays du Sud pour créer des centres de services financiers internationaux, à l'image de juridictions réputées secrètes comme le Centre international de services financiers de Dubaï et Hong Kong.

Zone franche industrielle d'exportation (ZFE)

Un territoire artificiel délimité à l'intérieur d'un État, dans lequel

des industries orientées vers l'exportation et ayant peu d'interaction avec les marchés nationaux opèrent alors que les lois et réglementations habituelles sont suspendues ou assouplies.

Sociétés transnationales (STN)

Une société transnationale est généralement une grande société constituée dans un pays qui produit ou vend des biens ou des services dans différents pays. Deux caractéristiques communes aux transnationales sont leur grande taille et le fait que leurs activités mondiales sont contrôlées de manière centralisée par les sociétés-mères.

⁸⁹ For the complete list of gender analysis questions, see Oxfam (2019). Gender and Taxes: The gendered nature of fiscal systems and the Fair Tax Monitor.
<https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-and-taxes-the-gendered-nature-of-fiscal-systems-and-the-fair-tax-monitor-620868/>

Annexe

Questions d'analyse de genre pour le cadre commun de recherche - Fair Tax Monitor

*Cette liste de questions pour une analyse de genre des systèmes fiscaux a été développée pour le cadre commun de recherche du Fair Tax Monitor. Elle a été partielle et légèrement abrégée pour être utilisée ici.*⁸⁹

Répartition de la charge fiscale et progressivité

- Le système d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est-il exempt de discrimination négative explicite fondée sur le genre (par exemple, pas de déductions ou d'abattements fiscaux spécifiques applicables uniquement aux hommes) ?
- Existe-t-il des incitations fiscales à l'impôt sur les sociétés pour les MPME et les start-ups, avec des programmes spécifiques pour les femmes et les groupes marginalisés ?
- Existe-t-il un taux réduit/zéro pour les aliments essentiels, les produits ménagers et les articles de première nécessité tels que les produits de protection menstruelle ?
- Les taux d'imposition présumés pour les secteurs où les femmes sont majoritairement présentes sont-ils identiques ou inférieurs à ceux appliqués dans les secteurs où les hommes sont majoritairement présents ?

Questions de recherche

- Existe-t-il une distinction des taux en fonction du genre, de l'état civil (célibataire/marié) ou de la taille de la famille (par exemple, le nombre d'enfants) ? Les couples mariés sont-ils imposés différemment ? Dans l'affirmative, les couples ont-ils la possibilité de remplir des déclarations d'IRP comme une seule unité ou sont-ils obligés de le faire ? Quel est l'impact sur le revenu des femmes si elles remplissent une déclaration pour une seule unité ?
- Les hommes et les femmes ont-ils accès aux mêmes déductions/exemptions fiscales ? Les femmes peuvent-elles être reconnues comme chef de foyer/famille et bénéficier des incitations fiscales correspondantes en leur faveur et en faveur des personnes à leur charge ?
- De quelle manière les politiques, les taux et les exonérations de l'IRP abordent-ils les inégalités de revenus et de genre ? Ces politiques contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Quelles politiques pourraient être conçues pour accroître son égalité ?
- Comment les politiques relatives à l'impôt sur les sociétés (IS) affectent-elles les inégalités de revenus et de genre ? Ces politiques contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Formulez des recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Comment les politiques en matière d'impôt sur la propriété et le patrimoine affectent-elles les inégalités de revenus et de genre ? Ces politiques contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Élaborez les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Existe-t-il un taux réduit, une exonération ou un taux nul de taxe sur les ventes/TVA pour les produits essentiels traditionnellement

achetés par les femmes pour le foyer (par exemple, produits d'hygiène menstruelle pour les femmes, carburant de cuisson, produits de nettoyage, matériel éducatif, vêtements) ?

- Comment la taxe sur les ventes/TV et ses taux/exemptions spécifiques affectent-ils les inégalités de revenus et de genre ? Contribuent-ils à un système fiscal équitable ? Élaborer les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Des études d'évaluation d'impact sont-elles réalisées avant le prélèvement des droits d'accises, en tenant compte de l'impact sur les femmes et les plus pauvres de la société ?
- Comment les politiques en matière de droits d'accises affectent-elles les inégalités de revenus et de genre ? Ces politiques contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Rédigez les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Les biens essentiels qui sont principalement consommés par les femmes, les foyers et les groupes vulnérables sont-ils soumis à des taxes commerciales ? Les secteurs qui emploient traditionnellement des femmes sont-ils soumis à des taxes à l'exportation ?
- Comment les politiques de taxes commerciales affectent-elles les inégalités de revenus et de genre ? Ces politiques contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Rédigez les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Les taux d'imposition présumés diffèrent-ils selon les secteurs économiques de façon désavantageuse aux femmes et aux autres groupes vulnérables ?
- Comment ces politiques fiscales affectent-elles les inégalités de revenus et de genre ? Contribuent-elles à un système fiscal équitable ? Formulez les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.
- Les secteurs qui emploient traditionnellement des femmes

sont-ils taxés différemment ?

- Existe-t-il une politique gouvernementale (fiscale ou autre) centrée sur le travail des soins non rémunéré ? Il peut s'agir d'abattements fiscaux, de la gratuité des services de garde d'enfants et des services aux personnes âgées.
- Y a-t-il des aspects spécifiques du système fiscal (taux, politiques ou lois) qui ont un effet discriminatoire sur les femmes ? Existe-t-il des politiques fiscales tenant compte de la dimension de genre ?
- En gardant à l'esprit que la discrimination fondée sur le genre est souvent implicite, élaborez les principales recommandations politiques sur la base de cette analyse.

Recettes suffisantes et flux financiers illicites

- Existe-t-il des informations sur le déficit de financement actuel concernant les engagements (lois et politiques) pris par le gouvernement en matière d'égalité des genres ?
- Existe-t-il des politiques publiques conçues pour remédier aux inégalités entre les genres (y compris dans les services publics où l'égalité des genres n'est pas l'objectif principal) ? Ces politiques bénéficient-elles de ressources adéquates dans le cadre du budget ?
- Le gouvernement suit-il et rend-il compte de l'allocation des ressources pour l'égalité des genres ? Quelle a été la tendance concernant les dépenses budgétaires totales ?
- Le gouvernement dispose-t-il de repères pour le financement de l'égalité des genres ? Existe-t-il un déficit de financement des engagements publics en faveur de l'égalité des genres ? Quelles recettes supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre les objectifs ?
- Des mesures d'austérité ont-elles été prises/prévues, et ont-elles/

auront-elles inclus des réductions des dépenses dans les services publics favorables aux personnes à faible revenus et sensibles à l'égalité des genres, aux infrastructures ou à la protection sociale ? Quel était/est le calendrier de ces mesures ? Leur impact sur l'égalité des genres a-t-il été évalué ?

- Quel est le ratio des contribuables de l'IRP par rapport à la population active et à la population totale ? Fournissez une vue d'ensemble en tenant compte de la dernière année disponible, des cinq dernières années et des dix dernières années. Si possible, fournir une ventilation par genre, âge, revenu, localisation et autres groupes sociodémographiques pertinents.
- Existe-t-il un système d'enregistrement fiscal pour les particuliers ? Quelle est la proportion de contribuables assujettis à l'IRP dans chaque tranche de revenu ? Quelle est la répartition par genre et par quintile de revenu ?

Concurrence fiscale et incitations aux entreprises

- Si des zones spéciales ont été créées avec des incitations pour les entreprises (zones de libre-échange, zones économiques spéciales, zones de traitement des exportations, zones de développement), y a-t-il eu un impact sur les conditions de travail, les droits des travailleurs et les syndicats ? Un impact spécifique sur les femmes ou les groupes marginalisés ?

Efficacité de l'administration fiscale

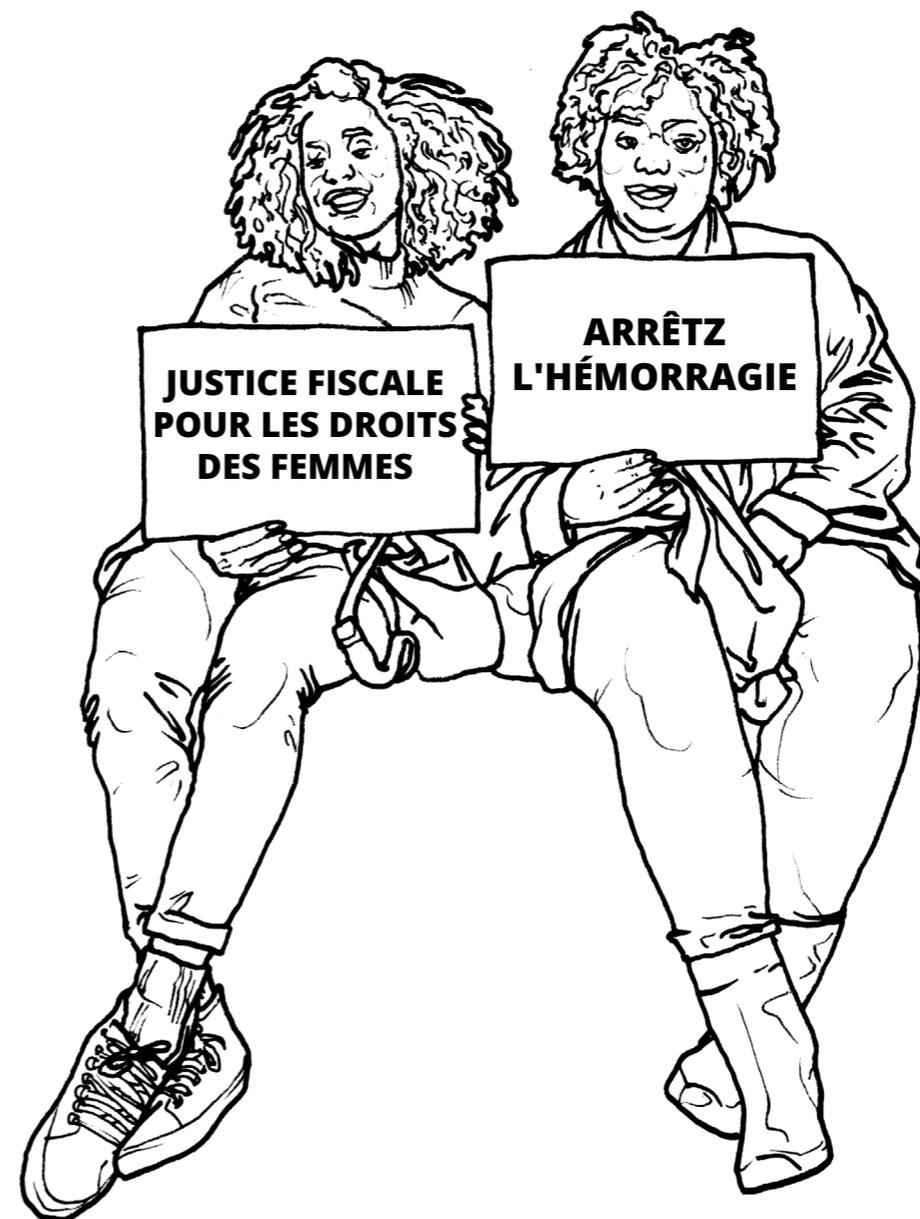
- L'administration fiscale travaille-t-elle avec ou produit-elle des données réparties par genre ? L'administration fiscale alloue-t-elle des ressources à la collecte et à la mise à jour de données réparties par genre ?

- Au moins 30 % du personnel fiscal à chaque niveau (responsables de la politique fiscale, postes de direction, collecteurs d'impôts) sont-ils des femmes ? Quel est le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité ?
- Les agents du fisc reçoivent-ils une formation sur l'égalité et l'inclusion des genres ? Les collecteurs d'impôts reçoivent-ils une formation sur l'engagement auprès des groupes marginalisés ?
- Le pays est-il signataire de conventions régionales ou internationales relatives aux politiques fiscales en matière d'égalité des genres (par exemple, la CEDAW) ? L'appartenance à ce genre conventions a-t-elle entraîné des changements dans la manière dont le gouvernement établit les critères d'égalité des genres dans la politique et la pratique fiscales ?
- Le code de conduite favorise-t-il l'égalité et l'inclusion des femmes et des hommes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fiscale/des autorités fiscales ?
- Fournir une analyse des mécanismes de contrôle des autorités fiscales. Existe-t-il un code de conduite (y compris en matière d'inconduite sexuelle) et est-il effectivement appliqué ? Existe-t-il une protection pour les dénonciateurs ?

Recettes suffisantes et flux financiers illicites

- Existe-t-il des informations sur le déficit de financement actuel concernant les engagements (lois et politiques) pris par le gouvernement en matière d'égalité des genres ?
- Existe-t-il des politiques publiques conçues pour remédier aux inégalités entre les genres (y compris dans les services publics où l'égalité des genres n'est pas l'objectif principal) ? Ces politiques bénéficient-elles de ressources adéquates dans le cadre du budget ?

- Le gouvernement suit-il et rend-il compte de l'allocation des ressources pour l'égalité des sexes ? Quelle a été la tendance concernant les dépenses budgétaires totales ?
- Le gouvernement dispose-t-il de repères pour le financement de l'égalité des genres ? Existe-t-il un déficit de financement des engagements publics en faveur de l'égalité des genres ? Quelles recettes supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre les objectifs ?
- Des mesures d'austérité ont-elles été prises/prévues, et ont-elles/seront-elles assorties de réductions des dépenses consacrées aux services publics favorables aux pauvres et sensibles à l'égalité des genres, aux infrastructures ou à la protection sociale ? Quel était/est le calendrier de ces mesures ? Leur impact sur l'égalité des genres a-t-il été évalué ?
- Quel est le taux d'imposition des contribuables de l'IRP par rapport à la population active et à la population totale ? Fournissez un aperçu en tenant compte de la dernière année disponible, des cinq dernières années et des dix dernières années. Si possible, fournissez une répartition par genre, âge, revenu, localisation et autres groupes sociodémographiques pertinents.
- Existe-t-il un système d'enregistrement fiscal pour les particuliers ? Quelle est la proportion de contribuables assujettis à l'IRP dans chaque tranche de revenu ? Quelle est la répartition par genre et par quintile de revenu ?



Ressources

African Women's Development and Communication Network (FEMNET) and Gender and Development Network (2020). The Audacity to Disrupt: An introduction to feminist macro-level economics. <https://gadnetwork.org/gadn-resources/the-audacity-to-disrupt-femnets-african-feminist-macroeconomics-academy-resource-pack>

Akina Mama wa Africa (AMwA) and Friedrich Ebert Stiftung (2021). A Feminist Tax Justice Handbook for Women in the Informal Economy. Kampala. <https://uganda.fes.de/topical/default-bbe61ba59d>

Ashton, P. (2015). Tax Policy as Human Rights Policy. Video. 9.06 minutes. En Anglais sous-titré en espagnol. <https://youtu.be/YdRGFp-7D66A> Philip Alston était le rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et ancien président du conseil d'administration du CESR. La vidéo présente son discours lors de la réunion stratégique internationale "Advancing Tax Justice Through Human Rights" qui s'est tenue à Lima, Peru on 29 April 2015.

AWID et al. (2019). A Feminist Approach to Understanding Illicit Financial Flows and Redirecting Global Wealth: A workshop facilitation guide. <https://www.akinamamawaafrika.org/wp-content/uploads/2020/05/IFFs-Facilitation-Guide.pdf>

Bategeka, L., Madina, G. and Kiiza, J. (2009). Gender and Taxation in Uganda: Analysis of Personal Income Tax (PIT), Economic Poli-

cy Research Centre, Research Series Number 58. Kampala: Makerere University.

Center for Economic and Social Rights (2020). Fiscal Justice and Human Rights: An advocacy toolkit. <https://www.cesr.org/sites/default/files/FiscalJusticeToolkit.pdf>

Christian Aid (2014). Taxing Men and Women: Why gender is crucial for a fair tax system. <https://www.christianaid.ie/sites/default/files/2016-03/taxing-men-and-women-gender-analysis-report-jul-2014.pdf>

Enriquez, C.R. and Elson, D. (2012). Taxing for Gendered Economic Justice in Development, Vol. 55. p.299–304. <https://af.booksc.eu/book/45683082/b66e94>

Federici, S. (2021). Lecture: COVID-19, capitalism, and social reproduction in crisis. <https://www.youtube.com/watch?v=0UqCpRAM6EE>

FOWODE (2015). Assessing Gender and Equity Budgeting in Uganda: An audit report on government sector compliance with Budget Call Circular Directive. <https://www.fowode.org/publications/research/14-assessing-gender-and-equity-budgeting-in-uganda/file.html>

Global Alliance for Tax Justice (GATJ) (2021). Global Days of Action on Tax Justice for Women's Rights. <https://www.globaltaxjustice.org/en/action/make-taxes-work-for-women>

Global Alliance for Tax Justice (GATJ) (2018). Issue Brief: Discrimination against women in tax law and policy. https://drive.google.com/drive/folders/1X3Z6swB7u4Ycq1zLwLAcDZs_zFqMLrft

Global Alliance for Tax Justice (GATJ) (no date). Tax Justice for Women's Rights: A global campaign. https://www.globaltaxjustice.org/sites/default/files/CETRI_Othim%20Tax%20%26%20Gender.pdf

Grown, C. and Valodia, I. (eds) (2010). Taxation and Gender Equity: Une analyse comparative des impôts directs et indirects dans les pays en développement et les pays développés. Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Routledge. <https://www.idrc.ca/en/book/taxation-and-gender-equity-comparative-analysis-direct-and-indirect-taxes-developing-and>

International Centre for Tax and Development (ICTD) (2016). Boosting Revenue Collection through Taxing High Net Worth Individuals: The case of Uganda. https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0895ce5274a27b200003d/ICTD_WP45.pdf

International Women's Rights Action Watch (IWRRAW) (2014). CEDAW Quick & Concise: principle of substantive equality. Video. 3.38 minutes. English, Russian and Spanish. <https://www.iwraw-ap.org/resources/cedaw-quick-precise-principle-of-substantive-equality/>

International Women's Rights Action Watch (IWRRAW) (2014). CEDAW Quick & Concise: principle of non-discrimination: <https://www.iwraw-ap.org/resources/cedaw-quick-concise-non-discrimination-eastern-pwo/>

Mwondha, M., Barugahara, T.K., Mwajumah, M. N., Wasagali Kanaabi, S.W., and Nalukwago, M.I. (2018). Why African Tax Authorities Should Employ More Women: Evidence from the Uganda Revenue Authority. International Centre for Tax and Development (ICTD). <https://www.ictd.ac/publication/why-african-tax-authorities-should-employ-more-women-evidence-from-the-uganda-revenue-authority/>

Oxfam and the Women's Budget Group (2019). A Short Guide to Taxing for Gender Equality. What this is – What this isn't – How it was produced – Who it is for. <https://wbg.org.uk/wp-content/uploads/2019/03/Oxfam-short-guide-to-tax-and-gender.pdf>

Uganda Revenue Authority (2021). URA Database.

UN Women (2018). Gender, Taxation and Equality in Developing Countries: Issues and policy recommendations. April. <https://gender-financing.unwomen.org/en/resources/g/e/n/gender-and-taxation-discussion-paper>

Womankind Worldwide (2019). Working Towards a Just Feminist Economy: The role of decent work, public services, progressive taxation and corporate accountability in achieving women's rights. <https://www.womankind.org.uk/wp-content/uploads/2019/03/working-towards-a-just-feminist-economy-final-web.pdf>

Approche collaborative et remerciements

Ce guide n'aurait pas été possible sans les contributions inlassables des membres du groupe de travail sur la fiscalité et le genre, des réseaux régionaux du GATJ et des experts sélectionnés. Ils ont consacré leur temps, leur énergie et leur enthousiasme à la production de ce guide - partageant leurs connaissances, leur expertise, leurs expériences et leur patience. Le résultat est un effort de collaboration en termes de processus et de contenu, avec des perspectives de la société civile, du gouvernement, de l'université, des médias et autres, et nous nous réjouissons de son évolution continue. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué !

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux personnes suivantes pour leur contribution à la production de cette publication.

Caroline Othim (GATJ) et Prabha Khosla (Consultant) pour avoir co-écrit le guide.

Maria Ron Balsera et Roos Saalbrink (ActionAid International), Kate Donald et Sakshi Rai (CESR), Martin Brehm Christensen (Oxfam Novib), Faith Lumonya (AMwA) et Grace Namugambe (SEATINI) pour avoir contribué et rédigé des sections du guide.

Matti Kohonnen (Christian Aid), Dinah Musindarwezo et Alex Webber (Womankind Worldwide), Constanza Pauchulo (IWRAP), Robert Ssunna (FEMNET) et Lays Ushirobira (GATJ) pour avoir révisé le guide.

Concepteur : Ana Clara Schuller

Illustrateur : Vitor Ciosaki

Révision : Amanda Anstee

Traduction en espagnol : Víctor Gonzales

Traduction en français : Carolina Donadio

Nous tenons à remercier le Gender and Development Network, Nawi - Afrifem Macroeconomics Collective et la Fondation Hewlett pour leur soutien financier à la publication de ce guide.

Le contenu de ce guide relève de la seule responsabilité de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale (GATJ), ActionAid International, Womankind Worldwide et Akina Mama wa Afrika et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ceux qui ont financé sa production.